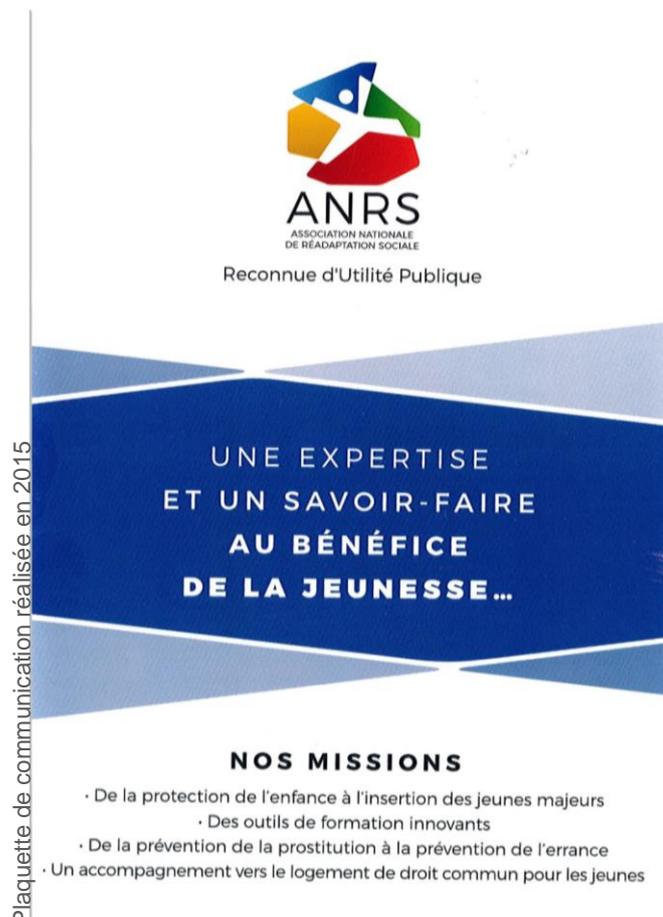




# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015





## SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT.....	5
RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2015.....	9
DIRECTION GÉNÉRALE.....	11
2015 – Faits marquants.....	13
2016 – Perspectives.....	15
CHRS L’AIRIAL.....	17
2015 – Faits marquants.....	19
2016 – Perspectives.....	24
FOYER LA MANOISE.....	25
2015 – Faits marquants.....	27
2016 – Perspectives.....	30
EDI EMERGENCE.....	31
2015 – Faits marquants.....	33
2016 – Perspectives.....	35
PERMANENCE ACCUEIL JEUNES.....	39
2015 – Faits marquants.....	41
2016 – Perspectives.....	43
SERVICE INSERTION JEUNES.....	45
2015 – Faits marquants.....	47
2016 – Perspectives.....	50
RÉSIDENCE SOCIALE CLAUDE TILLIER.....	51
2015 – Faits marquants.....	53
2016 – Perspectives.....	54
SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES.....	55
2015 – Faits marquants.....	57
2016 – Perspectives.....	58
SERVICE ÉDUCATIF POUR ADOLESCENTS.....	59
2015 – Faits marquants.....	61
2016 – Perspectives.....	66
SERVICE ACCUEIL D’URGENCE 75.....	67
2015 – Faits marquants.....	69
2016 – Perspectives.....	73



## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

L'exercice 2015 a été marqué :

- Par la création d'un nouveau service SELoJ, service d'accompagnement social lié au logement à destination des 18/30 ans.
- Par le renforcement de l'ouverture de l'ANRS vers l'extérieur, via des signatures de conventions, la co-construction d'un colloque, des portes ouvertes et l'inauguration de services.

La nouvelle Présidence de l'ANRS a rencontré l'ensemble des établissements et services dans le cadre des résultats de l'évaluation externe.

Ces rencontres ont permis d'évaluer le climat social qui est globalement serein et de mesurer l'implication des équipes dans les actions menées.

2015 est une année sans changement marquant quant à l'équipe du Conseil d'Administration qui s'est étoffée par l'arrivée d'un nouvel administrateur Monsieur Jean-Luc Mercier. Nous saluons son implication et continuons à solliciter l'engagement de nouvelles personnes de la Société Civile au sein de l'ANRS, permettant ainsi à notre association d'être ancrée dans un réel contexte sociétal.

Par ailleurs, si la refonte des statuts associatifs est actuellement en cours, le projet de transformation de l'association en Fondation est toujours à l'étude au regard de contraintes financières, pour lesquelles les réponses des experts divergent. De nouveaux rendez-vous sont également programmés avec des conseillers financiers spécialisés en législation des associations.

Les projets de croissance de l'ANRS se poursuivent également par des rencontres avec différentes associations et l'URIOPSS.

2015 marque également le lancement d'une stratégie de communication afin de moderniser l'image de l'association et de rendre plus lisible son dynamisme. Cela se traduit notamment par l'adoption d'un nouveau logo, une homogénéisation des adresses mails. Ce travail se poursuit en 2016 et un site internet plus actuel est à l'étude.

Enfin, et compte tenu des actions terroristes que la France a subies au cours de ces derniers mois, l'association a mis en place un groupe de travail co-animé par Mesdames Thibault et Sittler afin de professionnaliser les équipes sur les questions de prévention de la radicalisation. Le public accueilli à l'ANRS, des jeunes vulnérables de 13 à 30 ans, rend ce travail d'autant plus fondamental que ces personnes représentent des proies idéales pour des terroristes.

Une journée associative sera dédiée à cette thématique afin que chacun puisse mesurer l'importance des actes éducatifs dans les démarches de prévention.

## LA MANOISE

Depuis, désormais 2 années, la palette de modes de prise en charge proposée à la Manoise permet de favoriser le parcours d'un jeune dans son processus individuel d'autonomisation. En 2015, l'établissement a respecté un taux d'occupation conforme au prévisionnel. En fin d'année 2015, Monsieur Trompé Baguenard, directeur de l'établissement, a fait valoir son droit à la retraite. La décision de ce départ anticipé a surpris tant l'équipe éducative, que les jeunes accueillis. L'année 2016 est donc pour La Manoise une année de tournant.

## CHRS L'AIRIAL

L'année 2015 restera également une année charnière dans l'histoire de l'établissement, avec une recomposition importante de l'équipe liée au départ à la retraite de la directrice et de la psychologue. Néanmoins, malgré ce contexte singulier, et la prise de fonction de Mme Chancerel, nouvelle responsable de l'établissement, l'activité a été soutenue et le cadre institutionnel a garanti un accueil de qualité.

## EDI EMERGENCE

L'activité est conforme aux prévisions. L'EDI ne relevant pas du secteur médico-social, à ce titre, n'a pas bénéficié d'une évaluation en 2014 comme 6 autres structures de l'ANRS. Afin d'apporter à ce service un regard extérieur permettant d'évaluer les forces et les points d'amélioration, le Conseil d'Administration a donc décidé qu'un diagnostic serait effectué.

## SAU 75

2015 a été, pour le site Didot notamment, une année de transition en raison du changement de chef de service et d'un mouvement de personnel important. Pour autant, Monsieur Tur, directeur de l'établissement s'est attelé à l'uniformisation des procédures des deux sites, comme préconisé dans les résultats de l'évaluation externe. Le mouvement initié précédemment se confirme, à savoir que la territorialité concernant les demandes d'accueil est modifiée et les admissions des Mineurs Isolés Étrangers vont en se raréfiant. À la lueur de ces perspectives, la ré-interrogation du projet d'établissement a été engagée dès le 2ème semestre 2015.

## POLE INSERTION : SIJ, PAJ, TILLIER, ASLL, SELOJ

En 2015, le SIJ et la PAJ ont maintenu le niveau d'accueil du public et ce sans augmentation de moyens financiers supplémentaires.

Les portes ouvertes du SIJ en janvier 2015 ont été appréciées par plus de 78 visiteurs ; elles renforcent la visibilité du travail mené à l'extérieur de l'association.



Le colloque « mineurs et prostitution » co organisé par l'Amical du Nid, Hors la rue et l'ANRS a connu un grand succès et les interventions étaient de très grande qualité.

Fort de son expérience antérieure, la Résidence Claude Tillier développe depuis 2015 de nouvelles offres de logement pour les jeunes en proposant des appartements partagés en sous location. Cette nouvelle prestation a été inaugurée en présence des élus du 12<sup>ème</sup> arrondissement et des dirigeants de la SIEMP.

Depuis septembre 2014, l'ANRS intervient également comme opérateur social dans le cadre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

47 jeunes bénéficiaient d'une mesure d'ASLL en 2014. Fin 2015, 200 étaient pris en charge dans 6 nouvelles résidences sociales pour jeunes actifs à Paris. Le service s'est installé rue de Charonne dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

La résidence Claude Tillier ne relevant pas du secteur médico-social, à ce titre, n'a pas bénéficié d'une évaluation en 2014 comme 6 autres structures de l'ANRS.

Afin d'apporter à ce service un regard extérieur permettant d'évaluer les forces et les points d'amélioration, le Conseil d'Administration a donc décidé qu'un diagnostic serait effectué.

## SEA

Une année après son installation à République, le SEA a inauguré ses nouveaux locaux. Lors de cette cérémonie, le département de Paris a exprimé sa satisfaction de la qualité du travail effectué.

Pour autant, une vigilance reste nécessaire au regard d'une baisse de l'activité en 2015, première année où le service ne réalise pas son prévisionnel de manière conforme.

**Pour conclure**, et de manière transversale, l'association a été soutenue et encouragée au cours de l'année 2015 par nos financeurs.

Cette confiance s'est traduite tant d'un point de vue financier, qu'au regard de l'activité.

De plus des signatures de conventions partenariales avec la mission locale de Paris, La Villette et le Centre d'Hébergement d'Urgence Pluriel permettent désormais de renforcer notre partenariat.

L'amélioration continue des pratiques professionnelles est à l'œuvre et cet objectif demeure central pour les années à venir.

**Monsieur Jean-Claude ROUÉ**  
**Président**



## RAPPORT DE GESTION – EXERCICE 2015

### A. SITUATION FINANCIERE DURANT L'EXERCICE 2015

L'exercice 2015 se solde par un déficit comptable de – 62.197,67 €, contre un excédent de 22.931 € en 2014.

Ce résultat représente la différence entre les charges et les produits constatés au cours de l'année. A ce résultat, il y a lieu d'ajouter ou déduire le résultat de l'année 2013 (N-2), pris en compte par le financeur pour arrêter le montant des ressources attribuées aux établissements.

Ainsi en 2015, les financeurs ont globalement repris 23.246,96 € d'excédent, ramenant le résultat de fonctionnement à -38.950,71 €.

Voici les résultats par service ou établissement pour l'année 2015.

Etablissement ou service	Résultat comptable	Reprise des résultats	Résultat de fonctionnement
Association	1 722,13		1 722,13
Direction Générale	-12 442,56	12 138,00	-304,56
Service d'Accueil d'Urgence	-84 681,06	-14 558,32	-99 239,38
Service Educatif Adolescents	-91 531,35	4 521,71	-87 009,64
Service Insertion Jeunes	-22,49		-22,49
Permanence Accueil Ecoute Jeunes	81,21		81,21
CHRS l'Aïrial	49 200,32	21 145,57	70 345,89
Foyer la Manoise	68 125,39		68 125,39
Résidence Tillier	6 962,14		6 962,14
Espace Dynamique Insertion Emergence	388,60		388,60
<b>TOTAL</b>	<b>-62 197,67</b>	<b>23 246,96</b>	<b>-38 950,71</b>

Les résultats sont variés. Notons que pour le SEA et le SAU, nous avons été dans l'obligation de constituer des provisions pour litiges dans l'attente de jugements aux Prud'hommes.

Le résultat comptable 2015, comparé à 2014, se décompose comme suit :

	2015	2014	VARIATION
Résultat d'exploitation	-52 211,42	48 159,58	-100 371,00
Résultat financier	-18 333,84	-22 975,93	4 642,09
Résultat exceptionnel	8 347,59	-2 252,53	10 600,12
<b>Résultat</b>	<b>-62 197,67</b>	<b>22 931,12</b>	<b>-85 128,79</b>

Le bilan au 31 décembre 2015 diminue de 85.128,79 € (Actif : - 25.191,51 € ; Passif : - 110.320,30 €).

## Principales variations des postes du bilan

Postes du bilan		2015	2014	variation
Actif	Immobilisations nettes	1 636 865,57 €	1 840 643,01 €	- 203 777,44 €
	Créances	1 498 374,20 €	1 640 186,17 €	- 141 811,97 €
	Disponibilités	1 511 916,03 €	1 196 628,30 €	315 287,73 €
Passif	Réserves	1 781 555,10 €	1 598 845,09 €	182 710,01 €
	Provisions pour risques	492 539,82 €	373 621,40 €	118 918,42 €
	Emprunts à long terme	809 291,14 €	922 579,17 €	- 113 288,03 €

## B. LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ANRS SONT LES SUIVANTES :

Outre la poursuite de l'activité, nous développons trois projets :

- Réponse à un appel à projet de la préfecture du Val d'Oise, visant à chercher une alternative à l'accueil de mères avec enfants dans des hôtels. Notre CHRS est en mesure d'accueillir de 12 à 18 places supplémentaires pour ce public, en augmentant son parc locatif,
- Augmentation du nombre de stagiaires de l'EDIE, que nous portons de 92 à 110,
- Réponse à un appel à projet pour une nouvelle activité à la PAEJ, visant à améliorer le parcours de santé des jeunes accueillis, (demande de cofinancement ARS et Fondation de France).

## C. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE :

Aucun évènement significatif n'est à signaler depuis la clôture au 31 décembre 2015.

## D. ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE :

En 2015, deux directeurs d'établissement ont fait valoir leur droit à retraite (Chantal MIGNOT au CHRS l'AIRIAL et Hugues TROMPÉ BAGUENARD au Foyer La Manoise).

# DIRECTION GÉNÉRALE

18, avenue Victoria  
75001 PARIS



Dirigée par Catherine THIBault



Au cours de l'année 2015, la Direction Générale de l'ANRS a poursuivi et renforcé ses missions :

- De mise en œuvre de la politique associative,
- D'impulsion de développement, d'adaptation et d'innovation au regard de l'évolution sociale et de la législation en vigueur,
- De représentation auprès des pouvoirs publics, financiers et politiques,
- De veille de bonne gestion des différents services et établissements,
- Et de gestion des ressources humaines.

## 2015 – FAITS MARQUANTS

### UNE ANNEE DE CONSOLIDATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU SIEGE

L'organisation du siège a été revue dans son ensemble après le recrutement de la seconde secrétaire de Direction suite à l'octroi par le Département de Paris de temps de secrétariat de direction supplémentaire.

Désormais les tâches et rôles sont connus de tous, ce qui permet d'être plus opérationnel dans les réponses données.

Un important travail a été mis en place sur la gestion des ressources humaines, afin notamment de réactualiser certains dossiers suite à l'évolution du droit social au cours de ces derniers mois.

Par ailleurs, et tout au long de l'année 2015, l'équipe du siège a consolidé le travail précédemment engagé en revoyant les procédures, contrats, modes de communication et d'affichage interne....

L'engagement de toute l'équipe du siège est à souligné au regard des travaux divers et variés conduits en 2015.

### ELABORATION D'UNE POLITIQUE ET D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Au dernier semestre 2015, une véritable politique de communication a été déployée dans l'association.

L'objectif principal est de rendre plus visible le dynamisme associatif.

Un nouveau logo a été réalisé avec le concours d'une agence de communication. Ce logo a été validé lors d'un Conseil d'Administration courant janvier 2016. Il est le résultat d'un long travail mené en 2015.

Une plaquette associative a également été réalisée.

La stratégie de communication prend également en considération la communication via les outils informatiques et se poursuit largement en 2016 (homogénéisation des adresses mails, refonte du site internet).

### NOUVELLE ETAPE DE LA LOI DE 2002 RENOIVANT LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Conformément à la législation, 6 établissements sur 8 ont mené l'évaluation externe prévue dans le cadre de la Loi de 2002 en 2014.

Au regard des préconisations de ces évaluations, ces 6 établissements ont engagé une nouvelle évaluation interne et révisent actuellement leur projet d'établissement ou de service.

L'EDI et la résidence sociale Claude Tillier, exempts de ces processus d'évaluation au regard de la législation dont ces deux structures dépendent, ont à la demande du Conseil d'Administration engagé un diagnostic. Ce travail permettra un regard externe valorisant les savoirs faire et préconisant des axes d'amélioration.

## MISE EN PLACE DE LA MUTUELLE OBLIGATOIRE

Conformément à l'avenant 328 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 de la Convention Collective Nationale du Travail de 1966, l'ANRS a mis en place un régime frais de santé par décision unilatérale de l'employeur. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'ANRS est adhérente à Harmonie Mutuelle.

La mise en place de la mutuelle a été travaillée à chaque étape avec la Déléguée Syndicale et afin de permettre à tous d'avoir la meilleure information possible deux réunions, une à Paris et une dans le Val d'Oise, ont été organisées avec la participation de l'assureur.

## UN SOUTIEN SPECIFIQUE AU CHRS AIRIAL ET A SELOJ

Au premier trimestre 2015, l'Airial a connu le départ à la retraite de la directrice et celui de la psychologue. La Direction Générale a accompagné de manière soutenue cette période de transition, le temps du recrutement de la nouvelle responsable de l'établissement.

En parallèle, la création du nouveau service SELOJ (démarches administratives qui en découlent et recherche de locaux) a été effectuée en étroite collaboration avec le directeur du Pôle.

## REALISATION DE LA PROGRAMMATION DE L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Lors du dernier semestre, tous les établissements et services de l'association, accompagnés par un architecte et un bureau de contrôle, ont élaboré un calendrier AD'AP adressé par la suite à la préfecture. Cela permet désormais à chaque directeur de réaliser les travaux de mise en conformité de l'accessibilité conformément au diagnostic posé.

## LA POLITIQUE ASSOCIATIVE

En parallèle avec les faits marquants présentés, la Direction Générale a maintenu les axes généraux de la politique associative définie par le Conseil d'Administration.

Malgré un contexte économique contraint, notons la pérennité de toutes nos missions d'insertion, de formation et de protection de l'enfance, à Paris et dans le Val d'Oise. Ces éléments sont des indicateurs de la reconnaissance du positionnement de l'association dans le tissu social.

Par ailleurs et malgré des tentatives de rapprochement avec d'autres associations et un long travail de concertation, aucune rencontre n'a abouti en ce sens à ce jour.

Des travaux de réflexion sont engagés depuis 2014 sur le bienfondé de transformer l'association en fondation et ce, notamment au regard de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014.

## LA GESTION DU PERSONNEL

La gestion du personnel demeure un élément sensible de l'activité de la Direction Générale au regard de la gestion des départs, des recrutements, des promotions, de la formation professionnelle.

Deux postes stratégiques de directeurs, partis à la retraite, ont fait l'objet de recrutements : l'un à l'Airial au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 et le second à la Manoise en fin d'année 2015.

Notons que le contexte législatif est en constante évolution et qu'une véritable veille sociale et juridique est plus que nécessaire (Lois Macron et Rebsamem...).

Outre les apports du syndicat employeur SYNEAS, l'association a désormais recours à un cabinet d'avocats susceptible de décrypter d'éventuels contentieux et d'anticiper sur les formes de réponses données.

## LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Le suivi comptable et financier, dont la bonne maîtrise est reconnue en interne et par les autorités de contrôle, perdure tout en s'adaptant aux nouvelles contraintes législatives liées notamment à la Loi de sécurisation de l'emploi de juin 2013 et la réforme de la formation continue de mars 2014.

## 2016 – PERSPECTIVES

L'année 2016 s'inscrit dans la suite des travaux engagés en 2015.

Au niveau politique, l'association poursuit ses rencontres afin d'étudier la faisabilité d'une transformation de statut en fondation.

Au niveau technique, les résultats de l'évaluation externe ont introduit des chantiers nouveaux : notamment la réécriture des projets d'établissements, de nouvelles évaluations internes, des référencements aux bonnes pratiques de l'ANESM, notamment sur la bientraitance et sur la gestion des publics difficiles.

D'autre part, suite aux attentats de 2015 questionnant largement le cœur du métier éducatif, un groupe transversal de réflexion sur la radicalisation est désormais constitué, afin d'effectuer un état des lieux des savoirs faire et instituer un groupe de personnes ressources à l'ANRS. Une journée d'étude découlera de ce travail.

Par ailleurs, le nouveau dispositif d'accompagnement social par le logement à destination des jeunes se consolide avec de nouvelles missions de la DASES confiées à l'ANRS entraînant des embauches supplémentaires.

Les réponses à 2 appels à projet : un pour l'extension des places d'accueil à l'Airial, l'autre pour le développement médical à la PAJ ont été déposées et sont toujours à l'étude.

Au niveau communication, l'homogénéisation des adresses mails a été effectuée en début d'année 2016.

Une charte graphique est en cours de finalisation. La refonte du site internet et la mise en place d'un intranet seront prochainement à l'étude.

D'un point de vue gestion du personnel, 2016 se traduit par la nécessité de poursuivre un travail rigoureux sur les procédures d'embauche, les prises de congés, les entretiens professionnelles, la législation des temps partiels et des stages.

Tous ces chantiers nécessitent une veille juridique et sociale constante et un véritable travail d'équipe, afin d'impulser dans les établissements un esprit et une identité associative commune.



# CHRS L'AIRIAL

8, rue Victor Puiseux  
95100 ARGENTEUIL



Dirigé par Céline CHANCEREL



## 2015 – FAITS MARQUANTS

### DES MOUVEMENTS AU SEIN DE L'EQUIPE

- **Départ :** ❖ à la retraite de la directrice, ainsi que de la psychologue,  
❖ de l'ouvrier polyvalent d'entretien, de la maîtresse de maison.
- **Arrivée :** ❖ de la nouvelle directrice en avril,  
❖ d'un ouvrier polyvalent d'entretien et de maintenance en juillet,  
❖ d'un psychologue en septembre,  
❖ d'une maîtresse de maison en octobre,  
❖ et recrutement d'une nouvelle professionnelle.

### L'EVALUATION INTERNE

L'élaboration de celle-ci réalisée en 2015 s'appuie sur les écarts observés entre la première évaluation interne, l'évaluation externe réalisée fin 2014 par le cabinet J.L.O CONSEIL, les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, ainsi que sur les recommandations indiquées dans le rapport d'inspection de la DDCCS de janvier 2015.

Les objectifs fixés et présentés sous forme de fiches actions sont les suivants :

- améliorer les conditions d'accueil des usagers,
- définir des modalités d'accueil des visiteurs et les mettre en place,
- optimiser la communication au sein de l'équipe et améliorer la cohésion,
- parfaire les conditions matérielles d'accueil et d'hébergement d'hygiène et de sécurité,
- organiser la participation des usagers,
- consolider et développer le partenariat.

### LA MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE

Dans le rapport d'inspection réalisée par la DDCCS, une des préconisations était de mettre en place une astreinte. Celle-ci s'est donc mise en place à partir du 31 août 2015.

### SIGNATURE D'UN BAIL

La signature d'un logement social de type T3 a permis de résilier les baux de deux studios loués dans le parc privé et ainsi optimiser les dépenses afférentes à la structure.

### DES TRAVAUX

Cette année, un état des lieux du parc a été réalisé. Un plan d'investissement a été fixé autour de la rénovation progressive des locaux et du changement de mobilier des lieux d'habitation dédiés aux hébergés.

### OPTIMISATION DES MOYENS

Avec la mise en concurrence des fournisseurs et prestataires.

## FORMATION COLLECTIVE

Formation collective EPE sur le thème : la communication et les conflits interpersonnels au travail. Tous les membres de l'équipe ont participé à cette formation systémique qui s'est déroulée sur deux jours. Cette formation s'est mise en place suite aux préconisations réalisées par la DDCS dans le cadre de l'inspection réalisée en 2014.

## STABILITE

Depuis 2013 le CHRS l'AIRIAL accueille un profil de public stable, sans ressource, avec le plus souvent un bas niveau de qualification. Les jeunes ont pour la plupart connu une enfance et une adolescence difficiles et pour certains l'exil.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL

### a. La procédure d'admission

Le CHRS l'AIRIAL dispose de 22 places d'hébergement, 17 places sont dédiées à l'accueil de femme seules et cinq à l'accueil d'hommes seuls. Tous ont un âge compris entre 18 et 30 ans maximum.

Depuis la mise en place du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation en 2010, puis la création du SIAO unique du Val D'Oise en 2015, un protocole de fonctionnement a été signé entre le CHRS l'AIRIAL et le SIAO. Ainsi le CHRS l'AIRIAL fait connaître l'intégralité de ses capacités d'hébergement au SIAO et accueille les nouveaux hébergés sur orientation du SIAO.

Dès réception d'une candidature, un entretien de préadmission est organisé permettant de présenter le CHRS l'AIRIAL. Ces entretiens permettent d'évaluer au mieux l'autonomie et la capacité de la personne à s'inscrire dans ce dispositif et son entrée dans les lieux.

La personne dispose d'un délai de réflexion de 48 heures avant de contacter l'AIRIAL et de donner sa réponse, temps de réflexion nécessaire pour évaluer l'engagement dans le processus d'insertion proposé.

### b. L'hébergement

Les lieux de vie mis à disposition des hébergés se composent de 8 studettes situées dans le pavillon central où se trouvent les bureaux des professionnels de l'Aerial ainsi que de 8 appartements, du studio au T4 partagés situés dans la ville d'Argenteuil. Ces appartements sont proches des transports en commun et de toutes commodités.

En 2015, lors du renouvellement des meubles des studettes du pavillon, nous avons privilégié l'achat d'armoires pouvant être fermées avec un cadenas.

La question de l'intimité et notamment du passage des professionnels dans les lieux de vie des hébergés constitue un axe de réflexion pour 2016 dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement.

42 personnes hébergées : stabilité de l'activité par rapport aux années antérieures.  
Amélioration du taux d'occupation qui est de 96.47% en 2015, contre 94 % en 2014.

### c. L'admission

51% des candidatures proposées ont abouti vers une admission.

#### **d. Les aides matérielles et financières**

Les Aide Financières Temporaire d'Insertion Aerial : une aide financière mensuelle peut être versée à tout résident n'ayant aucune ressource ou de faibles ressources afin d'assurer les achats d'alimentation selon un barème indicatif qui peut être modulé en fonction de chaque situation. Une aide financière pour recharger le Pass Navigo, ainsi que pour recharger le téléphone peut être donnée pour faciliter la recherche d'emploi, dans l'attente que la personne hébergée accède à ses droits (Carte solidarité transport) ou à la perception de ressources.

#### **e. La durée du séjour**

Après une baisse importante en 2013, la durée moyenne de séjour est passée à 11 mois, identique à celle de 2011.

### **DES SOLUTIONS ...**

76% des personnes sortent avec une solution d'hébergement ou de logement adaptée. La majorité, soit 44%, opte pour une colocation dans un logement du parc privé.

### **DES TEMPS DE REFLEXION PONCTUELS AUTOUR DE THEMES PRECIS**

En 2015, l'ensemble des membres de l'équipe s'est constitué en sous-groupes pour travailler sur la réécriture des outils de la loi de 2002 (livret d'accueil, contrat de séjour, contrat personnalisé, règlement de fonctionnement). Après chaque séance de travail en sous-groupe un compte rendu écrit est réalisé et présenté à l'ensemble des membres de l'équipe en réunion d'équipe. Ces séances de travail doivent se poursuivre en 2016 afin de finaliser ces documents.

Un premier temps de réflexion a également eu lieu sur le thème de la préparation au relogement, cette démarche se poursuivra en 2016 dans le cadre de temps de travail transversaux au sein de l'ANRS

### **UN PUBLIC SPECIFIQUE**

Comme nous l'avons énoncé en 2013, la population accueillie au sein du CHRS a évolué et nous accompagnons depuis la création du SIAO, des profils de public qui étaient encore minoritaires il y a quelques années. En 2015, cette tendance s'est affirmée et les problématiques plus complexes sont plus nombreuses qu'auparavant. Le public jeune, voire très jeune, devient majoritaire. Nous observons que près de 60% des jeunes hébergés en 2015 ont moins de 24 ans. Certains jeunes se retrouvent sans hébergement suite à un parcours A.S.E. En 2015, nous avons accueilli moins d'une dizaine de jeunes gens venus en France récemment, de pays d'Afrique, de l'Est, des Caraïbes ou du Moyen Orient, afin de faire leurs études (formations longues, études universitaires).

Près de 40% des personnes accueillies ont plus de 25 ans. Ce sont des personnes qui ont très souvent des ressources puisqu'ils peuvent prétendre au RSA ou travaillent déjà à leur arrivée (la majorité en temps partiel et contrats précaires).

En 2015, nous avons accueilli quatre femmes victimes de violences conjugales. Ces jeunes femmes quittent le domicile et investissent souvent l'AIRIAL comme un lieu sécuritaire.

## L'ANALYSE des STATISTIQUES

Analyse des candidatures :

- 41 candidatures reçues
- 36 entretiens de préadmissions réalisés
- 21 candidats admis en cours d'année

51% de ces demandes ont abouti vers une admission contre 42% en 2014.

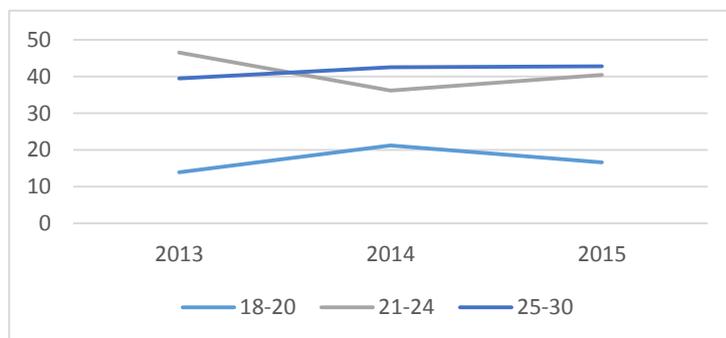
## ACCUEIL REALISE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
<b>2015</b>	<b>10</b>	<b>32</b>	<b>42</b>
2014	6	41	47
2013	10	33	43
2012		100%	46

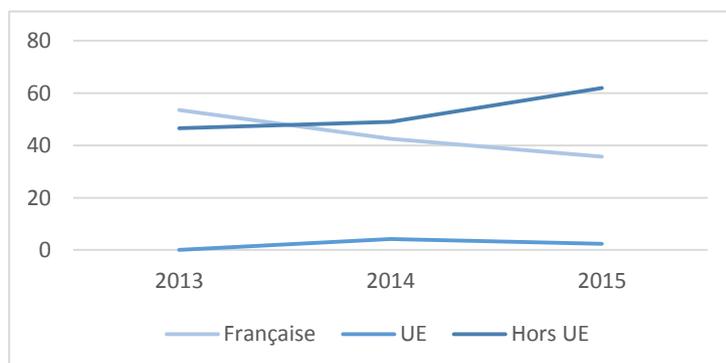
Ces chiffres sont corrélatifs avec l'évolution de notre agrément qui nous a permis en 2013 d'ouvrir cinq places homme. Le nombre de jeunes accueillis est proche de celui de 2013. On note avec les années, un rythme cyclique d'un an sur deux du nombre plus ou moins élevé des personnes accueillies.

### Les âges

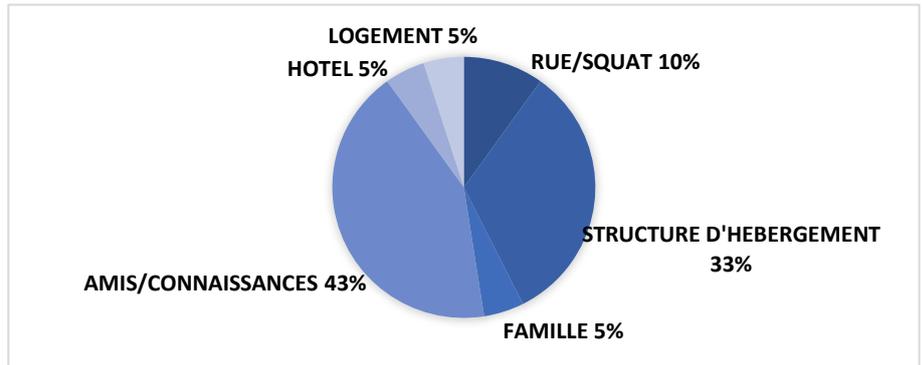
57% des personnes accueillies ont entre 18 et 24 ans



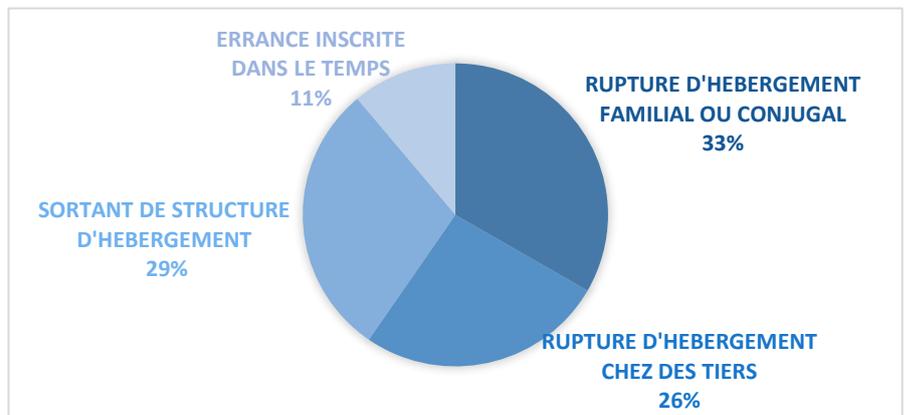
### La nationalité



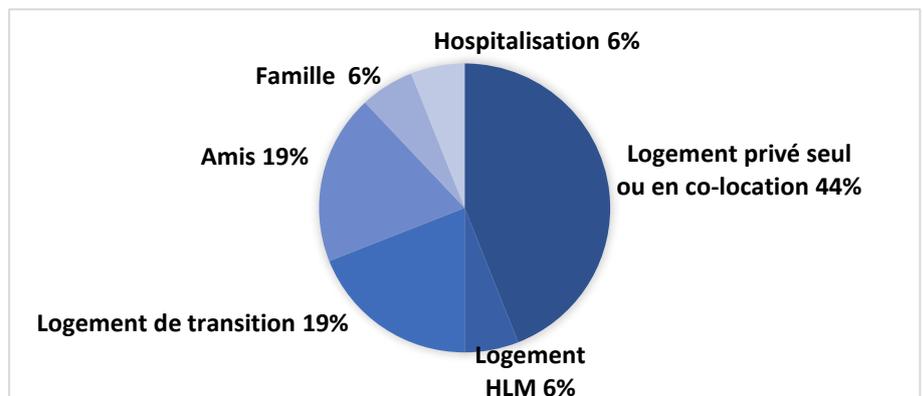
**L'hébergement antérieur à l'admission.**



**Les motifs de la demande d'admission.**



**Le type d'orientation à la sortie.**



## 2016 – PERSPECTIVES

- La réécriture du projet d'établissement ;
- La refonte des outils de la loi 2002.2 (Livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, projet personnalisé) ;
- La mise en place du droit de visite ;
- L'accord d'un agrément permettant l'accueil indifférencié d'hommes ou de femmes ;
- La poursuite des travaux de rénovation engagés en 2015 ;
- Des travaux d'extension des locaux dans le pavillon central ;
- Une formation spécifique auprès de l'EPE dont le thème est le suivant : Passage à l'âge adulte et à l'autonomie des jeunes multiculturels hébergés à l'Airial ;
- La consolidation et le développement du partenariat ;
- Le développement de l'activité.

# FOYER LA MANOISE

**8, rue de Paradis  
95100 ARGENTEUIL**



**Dirigé par El Bekkay LATRACH**  
(depuis le 22 mars2016)



## 2015 – FAITS MARQUANTS

La fin de l'année 2015 a été marquée par le départ à la retraite du directeur de l'établissement qui dirigeait « la Manoise » depuis juillet 2010. Au fil de l'année, l'institution a connu un mouvement de personnel important représentant un renouvellement d'environ 1/4 de l'équipe (éducateurs, surveillant de nuit, ouvrier d'entretien).

La Direction Générale en lien avec l'ensemble des professionnels a assuré la continuité du fonctionnement, en veillant à la qualité de notre prestation auprès du public et de nos partenaires.

### LES MODALITES D'ACCUEIL

- Un internat éducatif de 10 places (6 chambres individuelles et 2 chambres doubles). Vie quotidienne en collectivité avec une présence constante de l'équipe éducative ;
- Deux studios intégrés (2 places). Indépendants, mais malgré tout situés dans le même pavillon que l'internat, ce dispositif permet aux résidents de se confronter aux réalités de la vie en autonomie tout en étant très proche de l'équipe éducative ;
- Deux appartements de type F3 recevant 2 jeunes chacun (2 garçons ou 2 filles). Dans ce cadre, la confrontation à la solitude est autant présente. L'accompagnement éducatif se fait toujours en grande proximité (2 rencontres hebdomadaires minimum) ;
- Un hébergement totalement individualisé dans un studio (19 places). Là encore, l'accompagnement éducatif doit favoriser l'évolution de chaque jeune vers une plus grande autonomie.

### L'ACTIVITE

Le FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE réalise 11 716 journées pour une activité prévisionnelle retenue à 11 500 journées, soit un excédent d'activité de 216 journées (+ 1,8 %). Le taux d'occupation constaté sur l'exercice est de 91,71 %.

ANNEE 2015	CAPACITE THEORIQUE	NOMBRE DE JOURNEES		TAUX d'OCCUPATION
		Prévues	Réalisées	
foyer	3 650	3 286	3 385	92,74%
semi-autonomie	9 125	8 214	8 331	91,30%
total	12 775	11 500	11 716	91,71%

L'accueil des jeunes du Val D'Oise représente 94,40 % de cette activité, une baisse qui reste relative de 2.41 points par rapport à l'exercice 2014.

## Lieu d'hébergement des jeunes au 31 décembre 2015

LIEU D'HEBERGEMENT	NOMBRE DE JEUNES	NOMBRE DE DOUBLES MESURES
Établissement principal	10	
Studio intégré au foyer	2	-
Appartement deux places	4	
Studio indépendant	19	-
Autres		

### SYNTHESE QUALITATIVE

Sur l'ensemble de l'année 2015, l'établissement a accompagné 46 jeunes avec une moyenne de présence d'un peu plus de 2 années. Parmi ces 46 jeunes, 18 d'entre eux se sont présentés à un examen de l'Éducation Nationale avec 14 réussites (du DELF au baccalauréat).

12 jeunes ont quitté de façon définitive l'établissement au cours de l'année et 3 jeunes ont été réorientés en interne, soit 15 mouvements. Les sorties définitives se sont déroulées selon les modalités suivantes :

- 2 jeunes ont quitté l'institution en situation d'autonomie,
- 6 jeunes ont été réorientés vers des structures du Val d'Oise,
- 4 orientations en foyer de jeunes travailleurs,
- 2 retours en famille,
- 1 orientation en résidence étudiante.

### Analyse du flux et de la durée de séjour

ANNEE 2015	Nombre d'admissions dans l'année	Nombre de sorties dans l'année	Nombre de jeunes présents au 31 décembre	Total des jeunes suivis par les équipes dans l'année	Durée moyenne en mois (*)
Foyer	5	5	10	15	24,00
Semi-autonomie	10	10	22	31	26,40
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>32</b>	<b>46</b>	<b>25,60</b>

(\*)  $\frac{\text{Nbre de jeunes présents au 31/12} \times 12 \text{ mois}}{\text{Nbre de sorties dans l'année}} = \text{D.M.S.}$

L'institution a accompagné 43 résidents au cours de l'année 2015. S'ajoutent aux admissions externes 3 mouvements internes, à savoir le passage de 3 résidents de l'internat vers un studio.

L'activité est globalement supérieure à l'activité prévisionnelle avec un taux significatif sur l'ensemble des dispositifs.

À remarquer, un faible taux pour les studios extérieurs et ceci est la conséquence des fins de prise en charge d'APJM non attendues par l'établissement. La nécessité de la remise en état de chaque studio et l'engagement du processus d'admission expliquent en partie ce faible taux d'occupation.

	Capacité théorique	Nombre de journées prévues en 2015	NOMBRE DE JOURNEES REALISEES EN 2015			
			Val d'Oise	Hors Val d'Oise	Total	Taux d'occupation
foyer (10 places : 6 chambres individuelles et 2 chambres doubles)	3 650	3 286	3 308	77	3 385	92,74%
2 studios intégrés	730	657	730	0	730	100,00%
11 studios extérieurs (pour 11 places)	4 015	3 614	2 865	535	3 400	84,68%
2 appartements (2 f3 pour 2 garçons ou 2 filles) 4 places	1 460	1 314	1 413	0	1 413	96,78%
8 studios regroupés (pour 8 places bâtiment "Paradis")	2 920	2 629	2 744	44	2 788	95,48%
<b>TOTAL</b>	<b>12 775</b>	<b>11 500</b>	<b>11 060</b>	<b>656</b>	<b>11 716</b>	<b>91,71%</b>

## 2016 – PERSPECTIVES

### ÉVALUATION INTERNE

Plaçant l'utilisateur au centre de nos préoccupations, l'évaluation interne a été validée au mois de novembre 2015. Trois axes ont été retenus à conduire sur la période 2015 – 2020.

Il s'agit tout d'abord de soutenir les résidents pour que leur participation à la vie institutionnelle soit plus active.

Même si il est remarquable que l'institution soit rarement confrontée à des actes de violence, il a semblé souhaitable de poursuivre et d'affiner notre réflexion sur la question de la prévention des actes de violence.

Enfin, il est nécessaire de poursuivre les actions engagées pour aboutir à une formalisation des relations partenariales existantes.

Trois thématiques seront donc travaillées :

- Participation des usagers,
- Prévention des actes de violence,
- Conventions partenariales.

### PROJET D'ETABLISSEMENT

Compte tenu du départ de directeur à la fin de l'année 2015, l'élaboration du projet d'établissement est toujours d'actualité. Sur l'année 2015, un avant-projet a été élaboré, ce travail sera poursuivi en lien avec la Direction Générale d'une part et les équipes d'autre part. La finalisation de ce projet est prévue sur l'année 2016.

### ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

L'établissement s'inscrit dans une réalité économique plus contraignante par rapport aux années précédentes notamment avec la baisse de l'Accueil Provisoire pour les Jeunes Majeurs (APJM) décidé par le Département du Val d'Oise.

L'ajustement du projet d'établissement permettra de garantir la continuité des accompagnements pour les jeunes en semi autonomie.

Le FOYER LA MANOISE continuera d'entretenir ses relations partenariales avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

### CONCLUSION

L'année 2015 a été marquée par un changement conséquent en matière de mouvement du personnel, les fondements stables de notre organisation ont permis de garantir la qualité des prises en charge des résidents.

Le projet d'établissement et les perspectives 2016 seront des vecteurs essentiels pour renforcer la poursuite de cette qualité d'accompagnement et inscrire l'organisation dans son environnement.

# EDI EMERGENCE

3, rue Bouvier  
75011 PARIS

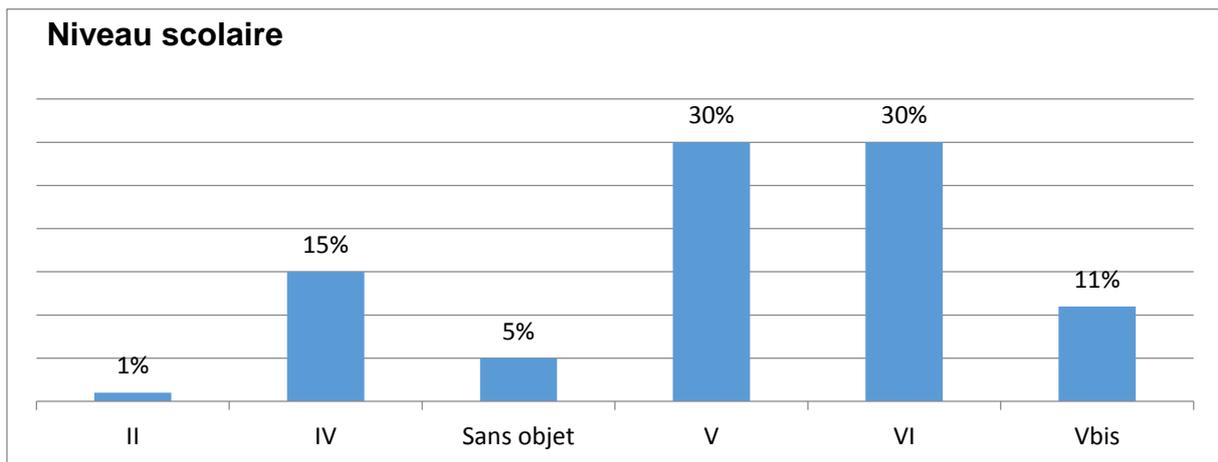
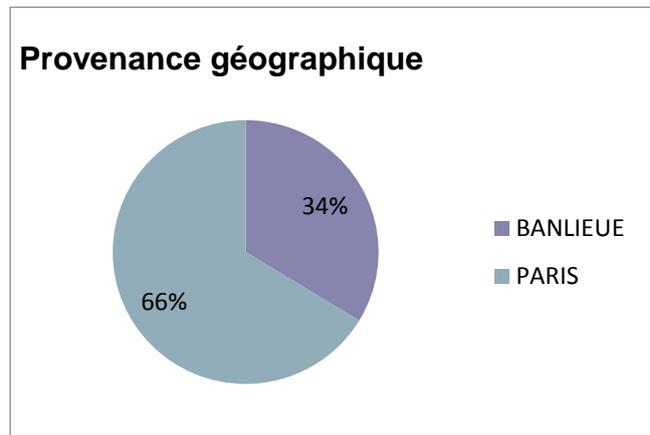
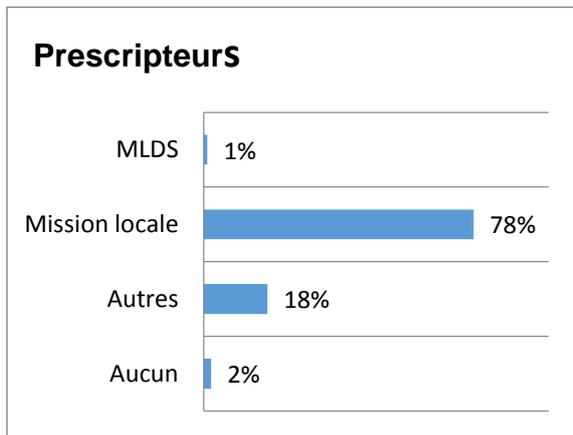
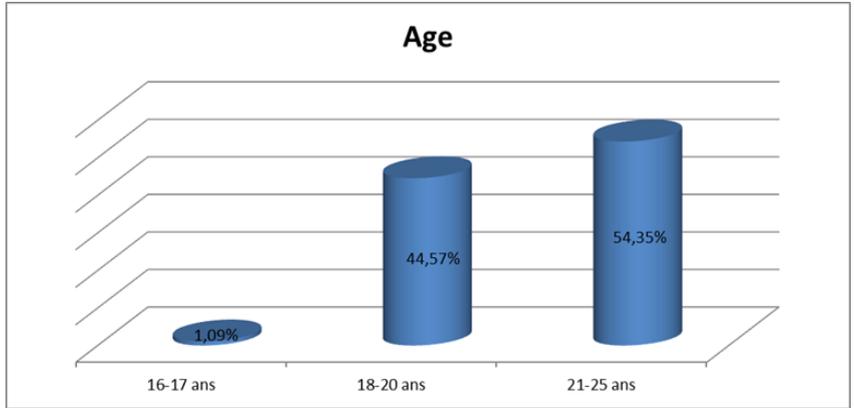
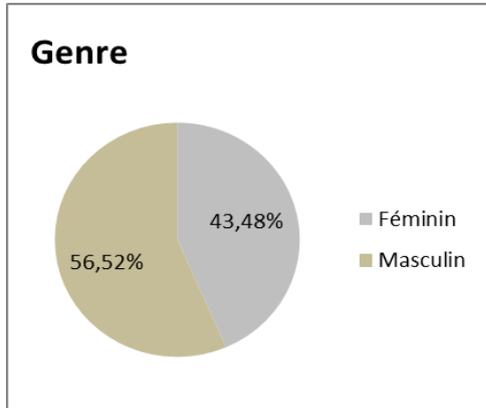


Dirigé par Farida YACEF-TALEB



L'ACTIVITE

Conforme au prévisionnel, avec cependant une prédominance et une augmentation de 4% du public masculin.



La tranche d'âge 21-25 ans est en légère diminution, mais demeure majoritaire. Le public reçu est principalement parisien et adressé par les missions locales à hauteur de 86%, soit 8% de plus qu'en 2014, et ce conformément au renforcement des responsabilités nouvelles données aux Missions Locales. Les jeunes précédemment scolarisés à l'étranger représentent 44% du public accueilli. Ils reflètent la forte proportion des primo-arrivants bénéficiant du dispositif. Le niveau scolaire de ces derniers est soit très bas, soit au contraire relativement élevé (> terminale, avec des connaissances en anglais certaines).

## LE PARCOURS A L'EDI

### Les principales difficultés des jeunes accueillis

- Difficultés linguistiques,
- Absence d'hébergement sécurisé,
- Accès aux droits en cours,
- Problèmes de santé physique,
- Problèmes psychologiques ou psychiatriques ; nécessitant un recours à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées),
- Rupture familiale et isolement social,
- Problèmes avec la justice.

Deux caractéristiques du public retiennent particulièrement notre attention : d'une part, la forte proportion des jeunes présentant des difficultés linguistiques et d'autre part, un nombre croissant de stagiaires en cours de reconnaissance du statut de travailleur handicapé (RQTH). Ces 2 caractéristiques nous amènent en permanence à adapter le fonctionnement de nos activités et réviser nos projets.

### L'articulation entre les ateliers d'insertion et l'accompagnement individuel

Les activités collectives réparties quotidiennement sur les différentes journées de la semaine ont plusieurs fonctions, notamment celles :

- **D'évaluation** sur le plan cognitif, relationnel et technique,
- **D'acquisition** ou consolidation des compétences à la fois techniques, sociales et professionnelles,
- **De valorisation** des acquis par la validation des connaissances et des réalisations individuelles ou collectives,
- **De tisser** un lien social entre stagiaires et formateurs indispensable aux perspectives de mise au travail.

La participation des jeunes à l'ensemble des ateliers a été conséquente durant toute l'année 2015. Néanmoins, nous constatons l'importance de « relancer » les jeunes en permanence afin d'éviter les ruptures de parcours.

**Concernant l'accompagnement individuel**, nous avons poursuivi à la fois les entretiens de soutien psychologique à la mise à l'emploi et le suivi en binôme au niveau social et professionnel.

### Les deux types de parcours et l'évaluation des acquis

Dans le parcours « classique », le stagiaire participe à une partie ou à la totalité des ateliers et bénéficie d'un accompagnement individuel.

Au contraire dans le parcours « articulé », les activités de l'EDI sont complétées par d'autres actions extérieures notamment des formations linguistiques ou des ateliers en milieu adapté.

## LES PREMIERES SORTIES DU DISPOSITIF

Sachant que l'action 2015 prend fin le 31 août 2016, 54 jeunes sont sortis et répartis comme suit :

Sorties Hors Emploi – Formation

- Départ à l'étranger
- Relais missions locales
- Service civique
- Maternité
- Incarcération
- Hospitalisation
- Solutions personnelles

Sorties Emploi – Formation

- PPP
- Formations linguistiques
- Écoles de la 2<sup>ème</sup> chance
- Pré-qualifiants
- CDD ; emplois en milieu protégé ; CDI.

## 2016 – PERSPECTIVES

La fragilité des situations personnelles et sociales de certains mineurs et jeunes adultes accueillis en 2015 à l'EDI nous amène à conforter les constats suivants :

- Des jeunes très éloignés de l'emploi ayant besoin d'un soutien pour retrouver confiance ;
- Des jeunes dont seuls les parcours spécifiques prenant en compte la fragilité de leur situation personnelle pour acquérir des savoirs, savoirs faire et savoirs être qui leur manquent, permettent d'accéder à un emploi ou à une formation qualifiante.

Pour ce faire, en 2016 l'EDI EMERGENCE renforce sa réflexion sur les moyens de mobiliser les jeunes dans la continuité, évitant ainsi les ruptures de parcours anticipés.

Par ailleurs, l'atelier numérique est dédoublé, favorisant l'accès à l'informatique par niveau (débutant/confirmé) ; l'atelier linguistique renforcé ; et l'anglais professionnel mis en place.

Les objectifs de l'EDI sont ainsi pensés afin de mettre en synergie les potentiels des jeunes avec la réalité socio-économique et le bassin d'emploi francilien.



# POLE INSERTION JEUNES



**Dirigé par Gaétan DUJARDIN**



# PERMANENCE ACCUEIL JEUNES PAJ

24, rue Ramponeau  
75020 PARIS



Dirigé par Gaétan DUJARDIN



## 2015 – FAITS MARQUANTS

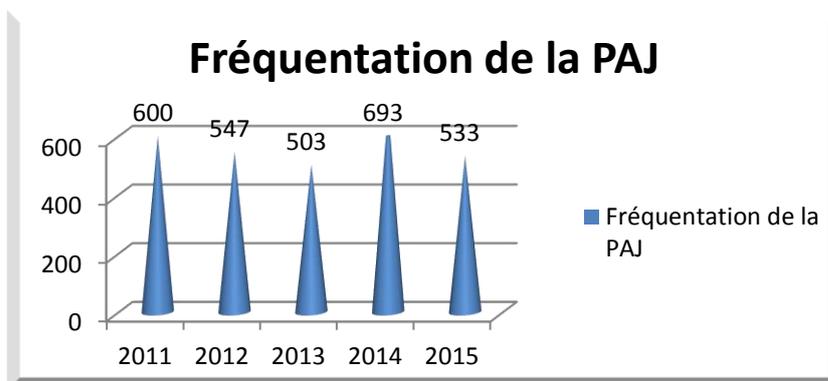
### L'ACTIVITE

La **Permanence Accueil Jeunes (PAJ)** de l'ANRS est inscrite dans le dispositif des Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ). C'est une structure de proximité assurant un accueil de jour anonyme et inconditionnel pour des jeunes de 18-25 ans en situation d'errance sur le territoire parisien. La PAJ est ouverte du lundi au vendredi en journée.

En 2015, la Permanence Accueil Jeunes a accueilli 533 jeunes différents pour un total de 4 465 passages dans l'année. Cela correspond respectivement à une baisse de 23 % et de 15 % par rapport à 2014, qui fut une année de très forte fréquentation. Nous notons que si le nombre de jeunes est en baisse (moins de jeunes sont venus), le nombre de passage diminue proportionnellement moins (-15 %), ce qui signifie que les jeunes viennent plus souvent.

Par ailleurs, la fréquentation de la PAJ reste dans la moyenne des cinq dernières années (575 jeunes pour 4 392 passages par an en moyenne sur la période 2011-2015).

Fréquentation de la PAJ depuis 2011 :



### UNE NOUVELLE ORGANISATION

Elle a pour but de mieux articuler accueil inconditionnel et accompagnements individuels.

Suite aux difficultés rencontrées l'année précédente pour disposer de temps dédiés aux entretiens éducatifs, une nouvelle organisation de la PAJ a été mise en place à partir du mois de septembre. Les horaires d'ouverture de la PAJ ont été revus et séparés en deux temps distincts :

- L'accueil inconditionnel le matin de 9h30 à 13h30 est un temps lors duquel les jeunes peuvent avoir accès aux prestations de première nécessité ;
- L'accueil sur rendez-vous les après-midi de 14h à 16h30, est dédié aux entretiens ou à des accompagnements extérieurs.

Cette séparation du temps de la PAJ a permis à l'équipe d'être plus disponible dans ses missions principales : l'accueil du public, la gestion du collectif d'une part, l'écoute, les entretiens et accompagnements d'autre part.

## DES ENTRETIENS

Ils sont proposés à chaque jeune dans un délai maximum d'un mois après son arrivée à la PAJ

Sur les conseils du comité de pilotage et afin de s'assurer que chaque jeune qui vient à la PAJ puisse faire le point sur sa situation avec un éducateur, l'équipe a mis en place un système de repérage et de suivi des nouveaux jeunes. Ainsi, il est proposé à chaque jeune un entretien avec un éducateur dans son premier mois d'arrivée à la PAJ. En réunion d'équipe, un temps est consacré au suivi de ces « entretiens du premier mois ».

## « LA BOITE A IDEES » : UNE FORME DE PARTICIPATION DES JEUNES REVITALISEE

Jusqu'alors, l'expression des usagers de la PAJ passait par un cahier d'expression qui était à disposition des jeunes à l'accueil. Cette modalité d'expression était peu satisfaisante et ne contribuait pas à l'amélioration de la qualité de l'accueil à la PAJ (les jeunes s'en servaient principalement pour remercier l'équipe). Suite à l'évaluation externe réalisée en 2014, une boîte à idées a été mise à la disposition des jeunes, qui s'en sont saisi pour proposer des améliorations concrètes du fonctionnement de la PAJ. Des dépouillements ont lieu tous les deux mois en présence du directeur, de l'équipe et des jeunes et est l'occasion d'échanges. Les réponses aux questions ou propositions des jeunes sont ensuite affichées à l'accueil.

## DES ACTIONS AUPRES DES JEUNES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Comme l'année dernière, les équipes mobiles de psychiatrie précarité de Maison Blanche sont venue assurer des permanences à la PAJ afin de répondre aux besoins des jeunes en souffrance psychique.

## L'ÉVALUATION INTERNE

Conformément au calendrier en vigueur, la PAJ a réalisé sa deuxième évaluation interne. Il en est ressorti quatre axes d'amélioration à mettre en œuvre dans les années à venir :

- Améliorer la participation des usagers à la vie de la PAJ ;
- Mieux prévenir les violences et mieux gérer les crises ;
- Diversifier les actions éducatives auprès des jeunes ;
- Améliorer l'ouverture de la PAJ sur son environnement.

Ces axes d'amélioration feront l'objet de temps de travail dédiés en équipe et avec les jeunes.

## 2016 – PERSPECTIVES

### D'un point de vue opérationnel :

- Continuer le travail partenarial avec les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) de Maison Blanche ;
- Dans le cadre de notre partenariat avec la Mission Locale de Paris, l'équipe s'impliquera dans des actions auprès des jeunes bénéficiant de la Garantie Jeunes (animation d'ateliers) ;
- Mener des actions de prévention santé auprès des jeunes.

### D'un point de vue institutionnel :

- Finaliser la réécriture du projet de service et des procédures qui en découlent ;
- Finaliser la mise en place d'une procédure de gestion des risques préconisée par l'évaluation externe ;
- Formaliser le partenariat avec l'EMPP dans le cadre d'une convention. Trouver d'autres partenaires intervenant dans le champ de la santé ;
- L'équipe bénéficiera d'une journée institutionnelle sur un thème lié à l'insertion ;
- Des membres de l'équipe participeront à une formation sur le traumatisme et sur la bientraitance.

### D'un point de vue financier :

- Consolider le budget de la PAJ en répondant à des appels à projet sur des thèmes en lien avec les pratiques de la PAJ (santé des jeunes, prévention, etc.) ;
- Continuer à chercher des solutions concrètes pour améliorer les conditions d'accueil à la PAJ. En effet, les locaux, peu adaptés à l'accueil d'un tel nombre de personnes, se dégradent. Des solutions seront recherchées auprès du comité de pilotage, des financeurs, des élus locaux et du bailleur – la RIVP – afin d'envisager différentes options : travaux conséquents d'aménagement, déménagement dans des locaux plus adaptés, regroupement de la PAJ dans des locaux communs au Pôle Insertion de l'ANRS ... Aucune option n'est encore définie à ce jour.



# SERVICE INSERTION JEUNES SIJ

**39, rue du Faubourg Poissonnière  
75009 PARIS**



**Dirigé par Gaétan DUJARDIN**

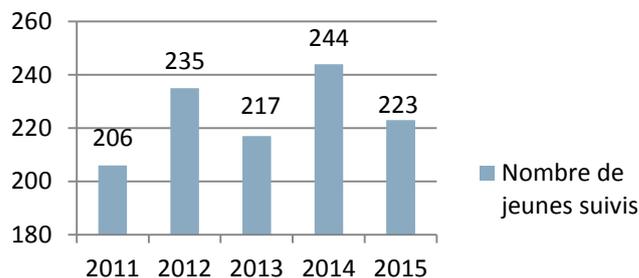


## 2015 – FAITS MARQUANTS

### L'ACTIVITE

Le **Service Insertion Jeunes (SIJ)** de l'ANRS est un service d'accompagnement socio-éducatif pour des jeunes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité ou en risque d'exclusion sociale : rupture familiale, fin de prise en charge institutionnelle ...

En 2015, 223 jeunes ont été accompagnés par le SIJ. Cela correspond à une légère diminution de 8 % par rapport à l'année 2014.



En 2015, près de 20 % des jeunes ont été orientés au SIJ par le « bouche à oreilles » et 25 % par des services éducatifs et sociaux.

Le nombre de jeunes qui se présente au service est conséquent. Cependant, le SIJ ne peut pas répondre à toutes les difficultés rencontrées par les jeunes, c'est pourquoi nous avons développé une mission Accueil/Orientation.

Le nombre de jeunes reçus alors qu'ils ne correspondent pas aux critères d'accompagnement est en constante augmentation depuis 5 ans (+ 22 % entre 2014 et 2015 ; + 62 % entre 2011 et 2015).

### CARACTERISTIQUES DES JEUNES SUIVIS

- Âgés de 21 ans en moyenne,
- Près de 60 % des jeunes suivis ont la nationalité française,
- 48,5 % des jeunes suivis n'ont pas de diplôme (niveau V et V bis),
- 62 % ne sont plus en contact avec leur famille ou en lien conflictuel,
- 76,6 % des jeunes sans activité déclarée à leur entrée ne sont plus que 36,5 % à la sortie.

### PROSTITUTION

25 % des jeunes suivis par le SIJ se disent en situation de risque prostitutionnel et 7 % en situation de prostitution. Le risque prostitutionnel et la prostitution touchent majoritairement les femmes. Rapporté au nombre de femmes suivies en 2015, ce sont alors 41,35 % d'entre-elles qui se disent en situation de risque prostitutionnel et 14,42 % en situation de prostitution. Ainsi, 55,77 % des femmes suivies sont concernées de près ou de loin par la question prostitutionnelle.

## LE TRAVAIL EDUCATIF

### Durée du suivi au SIJ

L'allongement du temps d'accompagnement se confirme en 2015. Ainsi, près de la moitié des jeunes (48,5 %) sont suivis pendant plus de six mois, dont près d'un tiers (30,5 %) pendant plus d'un an. Les difficultés d'accès à une situation sociale stabilisée (notamment au niveau de l'insertion professionnelle et de l'hébergement) semblent être la cause principale.

### Prestations mises en place au SIJ

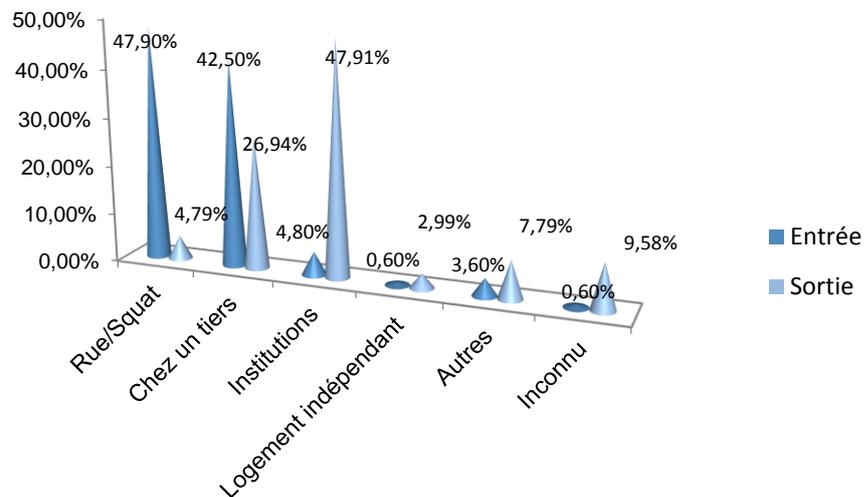
En 2015, 76 522,34 € d'aide alimentaire ont été distribués aux jeunes sans ressource ou ayant des ressources inférieures au RSA.

Cette aide est donnée sous la forme de chèques services et d'argent liquide, pour un équivalent de 5 € par jeune et par jour.

### Jeunes ayant bénéficié de la prestation hôtelière

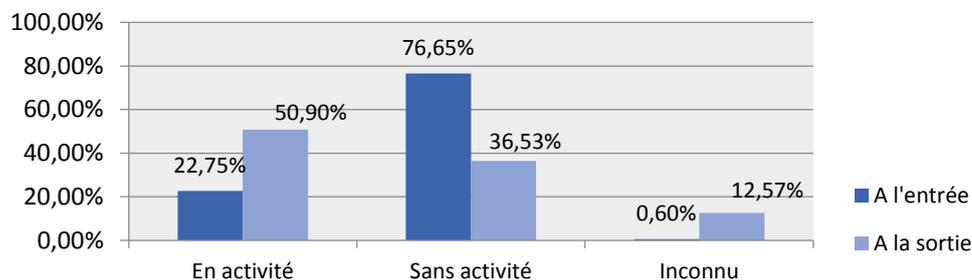
33 jeunes ont bénéficié de l'hôtel en 2015 contre 35 en 2014. La durée de prise en charge hôtelière reste longue au regard des difficultés d'insertion des jeunes d'une part et des difficultés à trouver un relais d'hébergement d'autre part.

### Hébergement : situation à l'entrée et à la sortie

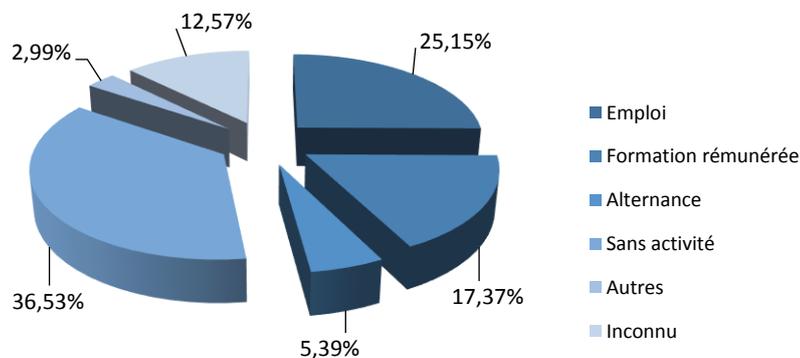


Nous notons une nette diminution du nombre de jeunes à la rue ou en squat entre l'entrée et la sortie. L'hébergement chez un tiers est souvent plus stable à la sortie (travail de fiabilisation des liens). Les hébergements en institution (47,91 % à la sortie) correspondent aux centres de stabilisation (2,40 %), aux CHR (31,14 %), aux FJT /Résidences sociales (8,38 %) et CHU (5,99 %).

## Insertion professionnelle : situation à l'entrée et à la sortie



## Type d'activité à la sortie



76,6 % des jeunes se trouvent sans activité déclarée à leur entrée au SIJ, ils ne sont plus que 36,5 % à la sortie. Les autres jeunes ont tous engagé des démarches d'insertion, soit vers l'emploi/l'alternance (30,5 %), soit vers la formation professionnelle (17,37 %). On peut dire que 48 % des jeunes suivis sont dans une situation socio-professionnelle constructive.

## Vie institutionnelle

En 2015, l'équipe du SIJ a bénéficié d'une journée d'étude interinstitutionnelle sur le thème de « l'insertion et la citoyenneté ».

Le SIJ, ainsi que l'ensemble du Pôle Insertion de l'ANRS, a signé une convention de partenariat avec la Mission Locale de Paris afin de mieux coordonner les orientations réciproques et le travail en commun.

Le SIJ a également signé une convention de partenariat avec le centre d'hébergement d'urgence Plurielles (groupe SOS) qui accueille des jeunes femmes de 18 à 25 ans, afin d'améliorer les actions de co-accompagnement.

## Le travail de concertation

À la suite des années précédentes, le SIJ a continué à développer les pratiques de concertation. Deux professionnels ont bénéficié d'une formation action sur les cliniques de concertation au sein de l'association École et Familles.

## Le colloque sur la prostitution des jeunes et des mineurs

Le SIJ a organisé en partenariat avec l'Amicale du Nid et Hors la Rue un colloque sur la prostitution des mineurs et des jeunes qui s'est déroulé le 1<sup>er</sup> octobre à la mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement, réunissant plus de 200 personnes. Ce colloque a permis de traiter, par des interventions d'experts et des tables rondes, des difficultés particulières liées à la prostitution des mineurs et des jeunes :

- Repérage des mineurs sur les lieux de prostitution,
- Identification des conduites prostitutionnelles chez les jeunes,
- Dispositifs de protection,
- Conséquences de la prostitution dans le développement des personnes.

## Autre

Une journaliste est venue partager le quotidien des professionnels du SIJ pendant deux jours. Elle a publié un article sur le service dans la revue « Lien Social ».

## L'évaluation interne

Conformément au calendrier en vigueur, le SIJ a réalisé sa deuxième évaluation interne. Il en est ressorti quatre axes d'amélioration à mettre en œuvre dans les années à venir :

- Améliorer la participation des usagers à la vie du SIJ,
- Améliorer la personnalisation de l'action menée au SIJ,
- Ouvrir le SIJ aux familles et aux proches des jeunes suivis,
- Améliorer l'ouverture du SIJ sur son environnement.

Ces axes d'amélioration feront l'objet de temps de travail dédiés en équipe et avec les jeunes.

## 2016 – PERSPECTIVES

### D'UN POINT DE VUE OPERATIONNEL

- Continuer le développement des pratiques de concertation, par un travail d'auto-formation et d'élaboration en équipe,
- Mettre en place une formation action aux cliniques de concertation sur Paris, en lien avec le centre parental d'Estrelia,
- Dans le cadre de notre partenariat avec la Mission Locale de Paris, l'équipe s'impliquera dans des actions auprès des jeunes bénéficiant de la Garantie Jeunes (animation d'ateliers).

### D'UN POINT DE VUE INSTITUTIONNEL

- Finaliser la réécriture du projet de service et des procédures qui en découlent,
- Revoir le logiciel statistique afin de mieux faire apparaître le travail de partenariat,
- L'équipe bénéficiera d'une journée institutionnelle sur un thème lié à l'insertion,
- Des membres de l'équipe participeront à une formation sur le traumatisme et sur la bientraitance.

# RÉSIDENCE SOCIALE CLAUDE TILLIER

Appartements partagés en Intermédiation Locative

*Appartements CHEVALERET*

*Tour Mykérinos*

*14 Square Dunois*

*75013 PARIS*

**11, rue Claude Tillier  
75012 PARIS**



**Dirigée par Gaétan DUJARDIN**



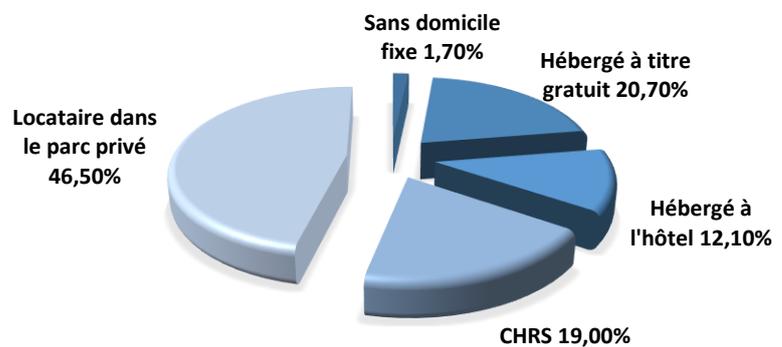
## 2015 – FAITS MARQUANTS

Depuis avril 2015, la résidence sociale a augmenté sa capacité d'accueil de 10 places. En partenariat avec la Société Immobilière d'Économie Mixte de Paris (SIEMP), l'équipe de la résidence gère deux grands appartements en intermédiation locative et propose des baux de sous-location à des jeunes actifs sous la forme de colocations. Ces appartements sont situés dans le 13ème arrondissement de Paris. Les 10 jeunes bénéficient également chacun d'une mesure d'ASLL.

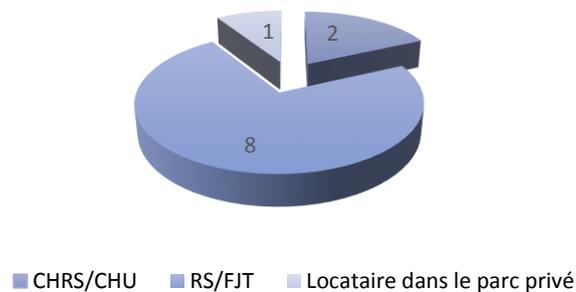
L'équipe de la résidence a accompagné 69 jeunes : 58 au sein de la résidence sociale et 11 dans les appartements en colocation.

### LES JEUNES

Type d'hébergement occupé par les jeunes avant leur entrée à la Résidence

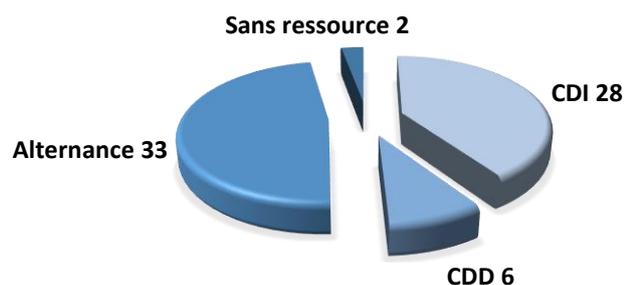


Type d'hébergement occupé par les jeunes avant leur entrée à la colocation



Nous avons fait le choix de faire une passerelle des jeunes hébergés à Tillier vers la colocation (8 jeunes sur les 11).

Activité des jeunes

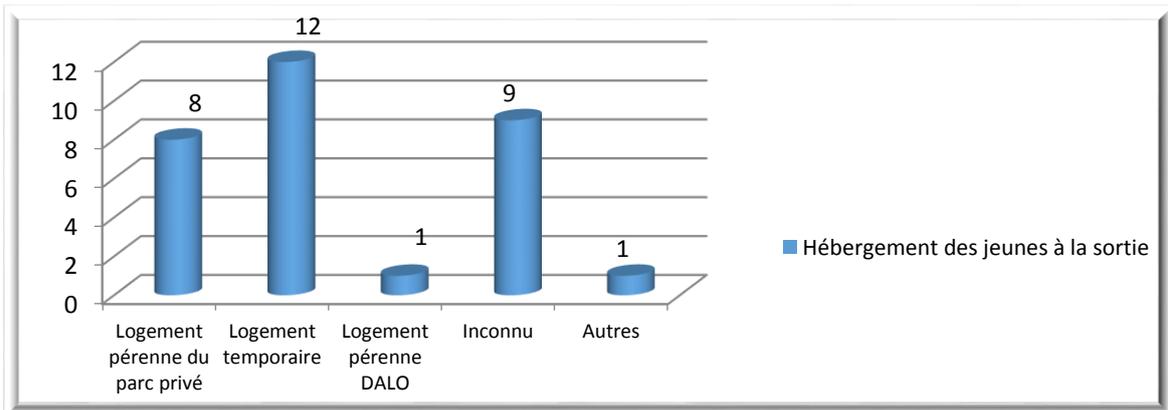


## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

### Durée de séjour à la Résidence

La majorité des jeunes passe une année à la résidence. Il est encore trop tôt pour évaluer la durée de séjour dans les appartements en colocation.

### Hébergement des jeunes à la sortie



Sur les 31 jeunes sortis de la résidence en 2015, 9 sont partis vers du logement pérenne, dont un dans le parc social.

## 2016 – PERSPECTIVES

Afin de rester en conformité avec la législation en vigueur, l'équipe de la résidence sociale a travaillé tout au long de l'année 2015 sur la mise à jour de son contrat de résidence et de son règlement intérieur qui sera mis en place au 1er janvier 2016. Parmi les changements majeurs, nous pouvons noter :

- Une baisse de la redevance de 50 € par chambre et par mois,
- Un renforcement des droits des résidents,
- La redynamisation de la participation des résidents (conseil de concertation).

Ainsi, pour 2016, l'équipe de la résidence va principalement axer son travail sur la mise en place de ce nouveau fonctionnement.

En outre, dans le cadre du partenariat entre l'ANRS et la Mission Locale de Paris, l'équipe va s'impliquer dans des actions auprès de jeunes bénéficiant de la Garantie Jeunes (animation d'ateliers).

Par ailleurs, l'équipe bénéficiera d'une journée institutionnelle sur un thème lié à l'insertion. Des membres de l'équipe participeront à une formation sur le traumatisme et une autre sur la bientraitance.

# SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES SELoJ

86, rue Charonne  
75011 PARIS



Dirigé par Gaétan DUJARDIN



## 2015 – FAITS MARQUANTS

Depuis l'été 2014, l'ANRS, en lien avec le Département de Paris, a développé une activité d'Accompagnement Social Lié au Logement au sein de nouvelles résidences sociales pour jeunes actifs situées à Paris :

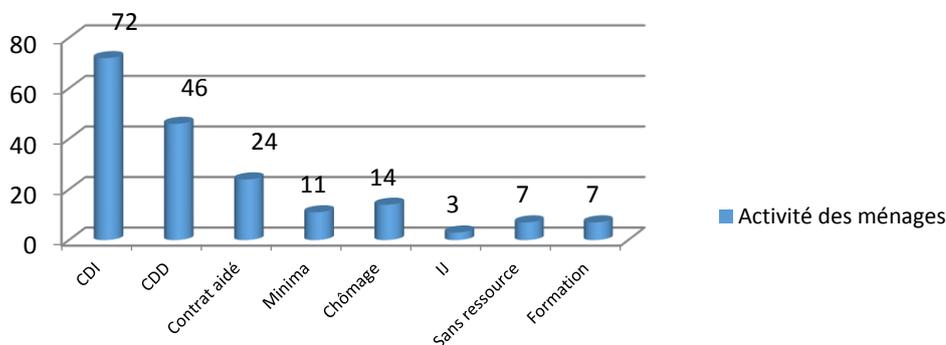
- Depuis septembre 2014 à la résidence sociale Jaurès, gérée par Adoma (47 mesures),
- Depuis juillet 2015 à la résidence sociale Louise Bourgeois, gérée par la société Lerichemont (30 mesures),
- Depuis septembre 2015 à la résidence sociale Bizot, gérée par Adoma (55 mesures),
- Depuis octobre 2015 à la résidence sociale Montparnasse, gérée par la société Lerichemont (40 mesures),
- Depuis novembre 2015 à la résidence sociale Regilia, gérée par Adoma (24 mesures).

Au total, en comptant également les mesures au sein de la résidence sociale Tillier et des appartements partagés, l'ANRS assurera en continu 236 mesures d'ASLL.

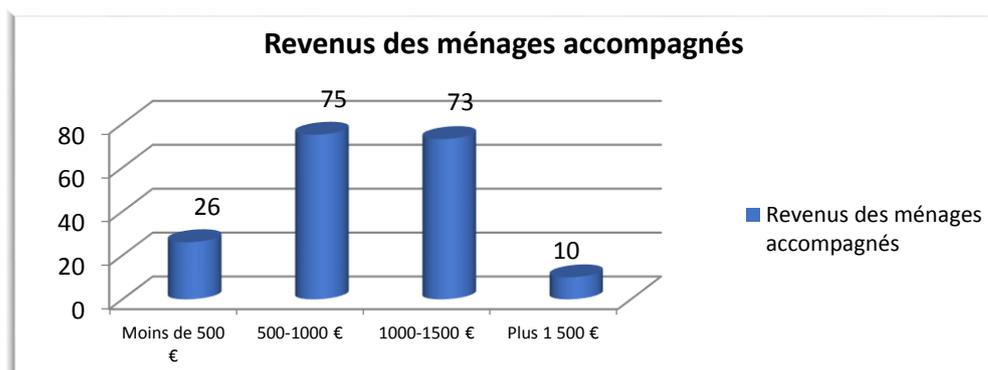
À l'automne 2015, l'ANRS s'est dotée d'un service dédié à ces mesures d'accompagnement social lié au logement : le Service Éducatif Logement Jeunes (SELoJ) dont les locaux sont situés au 86, rue de Charonne dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. L'équipe est composée de cinq travailleurs sociaux et d'une chef de service.

Ce rapport d'activité relate les 184 mesures d'ASLL assurées par SELoJ en 2015 sur l'ensemble des résidences sociales, excepté celles de la résidence Tillier et des appartements partagés, qui ont un rapport d'activité dédié.

### Les ménages



39% des ménages suivis sont en CDI, et un quart d'entre eux en CDD. Cela fait 64 % des résidents qui sont en situation d'emploi. Nous notons cependant qu'une partie non négligeable est en contrat à temps partiel. Moins de 4 % est en formation rémunérée ou en contrat d'apprentissage. Les 32 % des ménages restant sont sans activité, soit au chômage, soit bénéficiant des minima sociaux.



En ce qui concerne les revenus des ménages accompagnés, 55 % d'entre eux gagnent moins de 1 000 € par mois, ce qui est un véritable frein à l'accès à un logement pérenne. L'absence de garant, pour les ménages plus aisés, rend également les démarches de relogement, notamment dans le parc privé, difficiles.

### Type d'hébergement occupé par les ménages avant leur entrée à la Résidence

Avant leur entrée en résidence sociale :

- Près d'un quart des résidents (23 %) habitait chez des tiers.
- Un quart était hébergé dans des structures (hôtel social, CHRS). La résidence sociale est alors une étape supplémentaire qui vient renforcer leur parcours d'insertion.
- 14 % des résidents étaient sans domicile ou vivaient en squat (OSDT). Pour un bon nombre d'entre eux, la résidence est une première expérience de logement autonome, qu'il faut accompagner.

### L'Accompagnement social

Il est encore trop tôt pour évaluer les résultats de l'accompagnement social proposé, bon nombre de résidences n'ayant ouvert que depuis l'été 2015. L'accompagnement proposé a principalement consisté en un soutien des ménages dans l'appropriation de leur logement en résidence et en une aide aux démarches administratives nécessaires à l'entrée en résidence (notamment auprès de la CAF).

Nous notons tout de même qu'à la résidence Jaurès (ouverte en 2014), sept résidents sont sortis, dont trois dans un logement du parc social.

## 2016 – PERSPECTIVES

L'équipe de SELoJ est une équipe nouvelle, en construction. Pour 2016, l'équipe va principalement travailler sur :

- L'écriture du projet de service,
- La mise en place de procédures de travail et de documents communs (contrat d'accompagnement social, dossiers harmonisés, etc.),
- La mise en place de groupes de travail sur les actions collectives liées au logement,
- Le développement du partenariat,
- La mutualisation des pratiques.

Dans le cadre du partenariat entre l'ANRS et la Mission Locale de Paris, l'équipe va s'impliquer dans des actions auprès de jeunes bénéficiant de la Garantie Jeunes (animation d'ateliers).

Par ailleurs, l'équipe bénéficiera d'une journée institutionnelle sur un thème lié à l'insertion. Des membres de l'équipe participeront à une formation sur le traumatisme et une autre sur la bientraitance.

# SERVICE ÉDUCATIF POUR ADOLESCENTS SEA

9, rue du Château d'Eau  
75010 PARIS



Dirigé par Marie-France SITTLER



## 2015 – FAITS MARQUANTS

### LES LOCAUX

Cette année 2015 a été la première année complète du service dans ses nouveaux locaux. La nouvelle localisation, place de la République, facilite les déplacements, tant des jeunes et de leurs parents que des professionnels, l'essentiel de l'activité s'exerçant en effet dans l'est parisien. Des travaux d'isolation phonique ont été réalisés dans les bureaux d'accueil pour garantir la confidentialité des entretiens.

L'inauguration des locaux a eu lieu le 24 septembre en présence de Madame Saintoyant, Sous-Directrice de la DASES et de ses collaborateurs, de Monsieur Baranger, Président du Tribunal pour Enfants de Paris, de Monsieur Roué, Président de l'ANRS et des membres du Conseil d'Administration, de partenaires et des salariés du SEA et de l'ANRS.

L'évaluation externe a été réalisée par un cabinet externe et adressée aux autorités en janvier 2015. La deuxième évaluation interne a été finalisée au troisième trimestre de cette année.

### L'ACTIVITE DU SERVICE

#### En nombre de journées

En 2015, le SEA a réalisé une activité de **56 671** journées pour un prévisionnel de **59 000** journées soit un **manque de 2 329 journées**, ce qui équivaut à 6 jeunes sur l'ensemble de l'année et sur l'ensemble du service.

L'activité « **non renforcée** » représente 37 833 journées pour un prévisionnel de **38 000** journées soit une **sous activité de 167 journées**. Les mesures d'AED augmentent (+4 282 J de plus qu'en 2014) tandis que l'activité en AEMO continue de diminuer (-8 332 J).

Comme en 2014 et 2013, l'activité « **renforcée** » est **déficitaire (18 838** journées pour un prévisionnel de 21 000 journées soit **2 162 journées en moins**). Ce sont les mesures d'AEMO « renforcées » qui diminuent (2 396 journées de moins qu'en 2014). Les mesures d'AED renforcées augmentent de 342 journées.

Les mesures ordonnées dans le cadre **judiciaire** représentent **25 999** journées soit **45%** de l'activité tandis que les mesures **d'AED** représentent **30 673 journées** soit **54%** de l'activité (ce qui correspond à une hausse de 9% par rapport à 2014). **C'est la première année que l'activité administrative du service est supérieure à l'activité judiciaire.**

L'essentiel de l'activité est parisienne. Les AEMO ordonnées par les autres départements (92 – 93 – 94) représentent 4 059 journées (8 397 en 2014) soit **7,2% de l'activité**. Le nombre des mesures exercées à la demande des Juges des enfants des départements de la couronne diminue depuis 2014, conformément à la demande de la DASES. Elles ont diminué de 4 338 journées entre 2014 et 2015, ce qui explique en partie la baisse d'activité. Contrairement à 2014, l'activité a été plus importante au second semestre (29 254 journées) qu'au premier (27 417).

### En nombre de jeunes

En 2015, le SEA a suivi **319 jeunes, 155 filles et 164 garçons**. C'est la première fois depuis plus de cinq ans que le nombre de garçons suivis est **supérieur** aux nombre de filles.

Contrairement à 2014, le nombre d'entrées a été équivalent au nombre de sorties (165/163) soit un « stock » au 31 décembre équivalent à celui du 1<sup>er</sup> janvier. Les mouvements sont importants (équivalents à la capacité du service) et expliquent l'activité intense du service.

Donnée remarquable en 2015 : **le nombre des fratries**. En 2014, le service a suivi 3 fratries de deux adolescents, en 2015 **11 fratries** dont **8 nouvelles** mesures :

- 10 fratries de deux, une fratrie de trois jeunes soit 5 AEMO, 5 AED et pour une mesure, une jeune fait l'objet d'une mesure d'AED, son frère d'une mesure d'AEMO.

### Nombre de jeunes suivis par type de mesures

Mineurs	Majeurs	TOTAL : 319
AEMO NR : 110	AED NR : 116	AED NR : 6
AEMO R : 41	AED R : 9	AED R : 37

Pour la première année, le nombre de **mineurs** suivis en **AED** non renforcée a été **supérieur** aux nombre de mineurs suivis en **AEMO** non renforcée.

Six jeunes majeurs ont bénéficié d'une mesure non renforcée contre un en 2014. Il s'agit de jeunes domiciliés chez leurs parents pour lesquels le service n'engage pas d'aides matérielles, mais fournit un travail d'accompagnement éducatif personnalisé soutenu.

### Les mineurs

Sur la totalité des 311 jeunes suivis, on recense **276** jeunes mineurs, soit **86 %**, pourcentage identique à 2014.

- En **AEMO**, le service a suivi **151** mineurs, dont **41** en « **renforcé** » soit 27 % (30% en 2014),
- En **AED**, le SEA a suivi **125** adolescents, (98 en 2014) soit une augmentation de 27,5 % par rapport à 2014.

Toutes mesures confondues, le service est majoritairement sollicité pour les **adolescents de 16-17 ans (60 %)**, donnée constante depuis plusieurs années. Toutefois, si en AED, la proportion entre les jeunes âgés de 14-15 ans et de 16-17 ans à l'admission s'équilibre (36/36), en AEMO, les 16-17 ans sont largement majoritaires (13/39).

Concernant les 149 nouvelles mesures mineurs de 2015, les garçons sont majoritaires ; 88 pour 61 filles.

### Les jeunes majeurs

En 2015, le SEA a suivi **43** jeunes majeurs (33 filles et 10 garçons) soit **13 %** de l'ensemble des jeunes. Le nombre de nouvelles mesures concernant ces jeunes était de 15 en 2014, il est de **16 en 2015**, soit une stabilité.

Comme les années précédentes, les majeurs ont tous été admis à 18 et 19 ans :

- À la suite d'une évaluation du service pour 5 d'entre eux,
- À la demande de l'ASE pour 6 jeunes,
- À la suite d'une mesure de milieu ouvert exercée par le SEA (3) ou une autre association (2) pour les 5 autres.

L'âge moyen à la sortie est de 20 ans et 10 mois.

Dans le cadre des mesures d'AED renforcées et selon les objectifs des Projets Éducatif Personnalisé, les jeunes majeurs peuvent bénéficier **d'aides matérielles** diverses, dont les domaines et les montants sont déterminés dans le cadre du projet.

Ces aides sont remises par semaine ou quinzaine et associées à un accompagnement éducatif sur la gestion du quotidien, elles sont par ailleurs conditionnées à la participation du jeune à la mesure éducative.

À la fin de l'année 2015, s'est mis en place le Service Éducatif Jeune Majeur auprès du Bureau d'Aide Sociale à l'Enfance de Paris.

Des rencontres régulières ont lieu entre nos deux services pour élaborer les modalités de collaboration et de fonctionnement. Ces échanges étant actuellement en cours, nous en rendrons compte dans le rapport d'activité 2016.

### Durée moyenne des mesures terminées en 2015

TYPE MESURE	DUREE MOYENNE DES MESURES (en mois)		Moyenne TOTALE
	Sorties de janvier à décembre 2015	Présents au 31 décembre 2015	
AEMO simple	10.88	13.46	<b>12.17</b>
AEMO renforcée	12.06	14.33	<b>13.2</b>
AED mineur simple	9.73	9.36	<b>9.54</b>
AED mineur renforcée	11	9.62	<b>10.31</b>
AED majeur simple	1.15	8.97	<b>5.06</b>
AED majeur renforcée	20.60	13.32	<b>18.46</b>

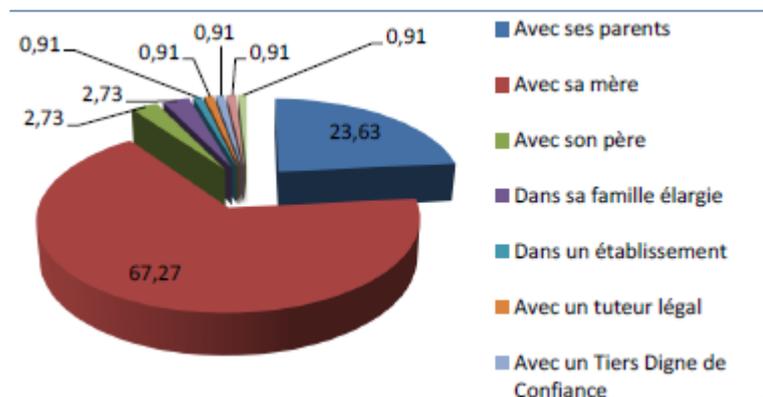
### NOUVELLES MESURES

Un questionnaire concernant les nouvelles mesures entrées en vigueur en 2015, nous apporte des indications sur les adolescents.

Avec qui vit le jeune ?

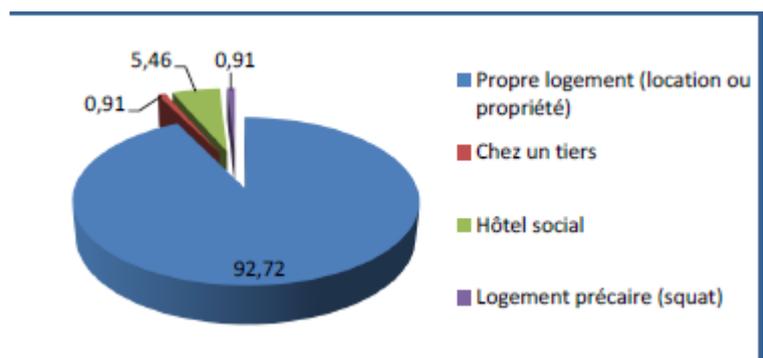
#### Les mineurs

Seulement 24 % des jeunes (soit moins d'un quart) vivent avec leurs deux parents, pour les autres la plus grande majorité soit 67 % vivent avec leur mère.



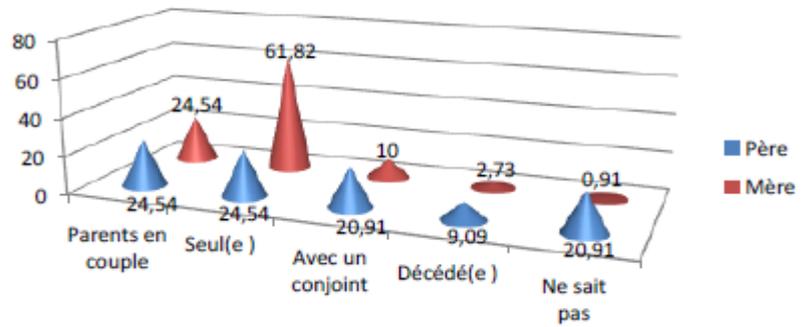
#### Nature du logement

93 % des jeunes disposent d'un logement stable. Toutefois, les conditions de logement et en particulier la promiscuité sont fréquentes et sources de conflits et de mal-être pour ces adolescents.



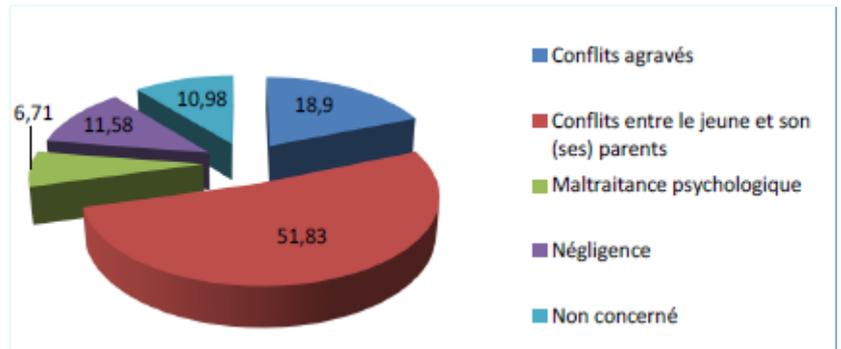
### Situation familiale (en %)

La situation de monoparentalité participe à l'aggravation des difficultés des familles, tant sur le plan socio-économique que relationnel.



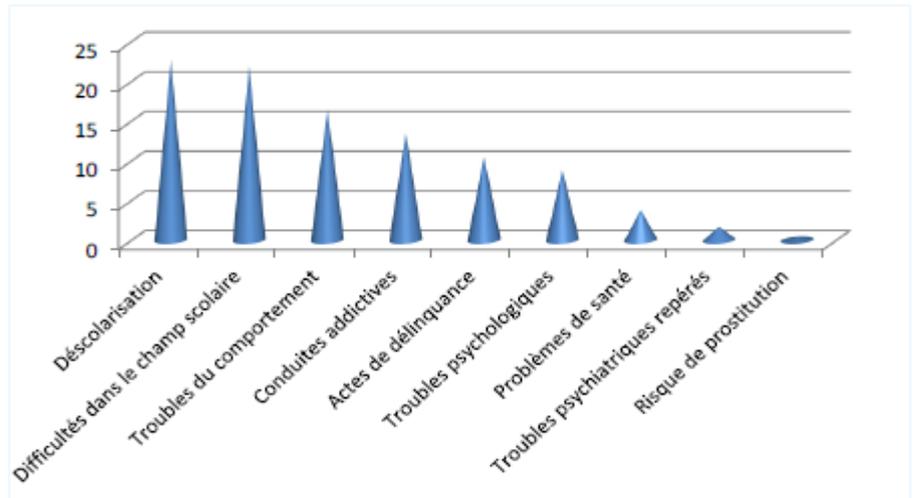
### Problématique familiale en début de mesure

Les « conflits parents-adolescents » est le motif le plus massivement mis en avant pour motiver l'intervention de notre service et représente 71% des situations. Cette violence peut s'exercer par les parents, mais également par le jeune à l'encontre de son ou ses parents.



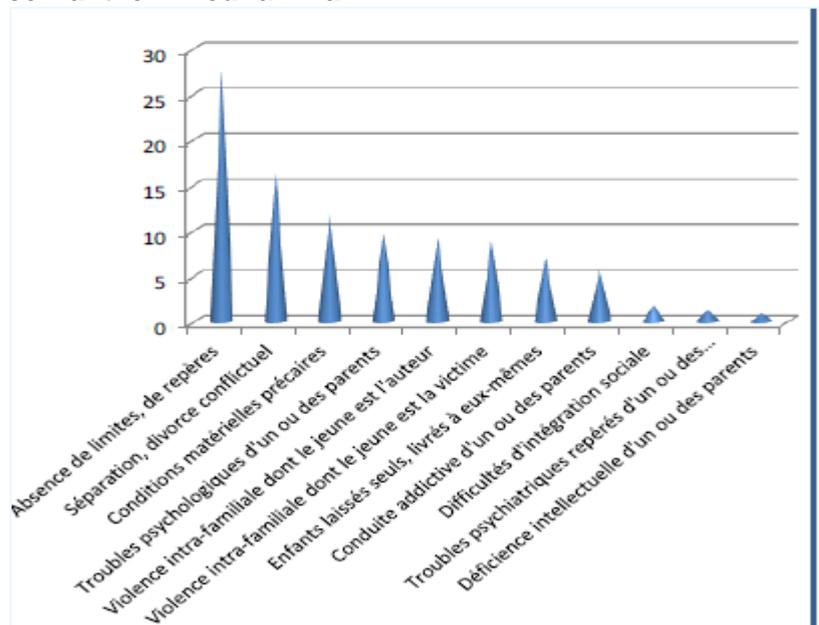
### Élément de risque ou de danger concernant l'enfant (en %)

Les difficultés liées à la scolarité, allant de l'échec des apprentissages à la déscolarisation totale et les troubles du comportement constituent les facteurs les plus souvent cités, principalement en AED.



### Élément de risque ou de danger concernant le milieu familial

L'absence de limites et de repères apparaît comme le phénomène de risque ou de danger majeur et s'explique par la difficulté du ou des parents à exercer une autorité à la fois protectrice et favorisant l'expérience progressive de l'autonomie de leur enfant devenu adolescent.



## L'ACTION EDUCATIVE INDIVIDUELLE

En 2014, nous avons présenté l'action auprès des jeunes majeurs à partir d'un questionnaire.

Nous avons fait le choix cette année d'illustrer l'accompagnement des jeunes majeurs par une vignette clinique « emblématique » des domaines d'intervention et de la diversité des actions menées pour préparer l'autonomie d'un jeune.

## L'ACTION EDUCATIVE COLLECTIVE

Nous aborderons cette année l'action collective qui a marqué cette année 2015.

Pour un service où l'accompagnement est par essence nominatif, individuel et personnalisé, la mise en place de groupes collectifs ne va pas de soi. Le groupe n'existe pas en tant que tel.

Au SEA, des ateliers de groupes fonctionnent depuis de nombreuses années à l'initiative de la psychopédagogue. Ils sont préparés par cette dernière ; des sorties ciblées (expositions, visites culturelles) sont précédées, la veille, d'un atelier d'écriture destiné à préparer les jeunes à ce qu'ils vont voir, afin qu'ils en comprennent l'intérêt et le sens et y participent activement.

Les éducateurs contribuent à cette activité en relayant l'information auprès des jeunes et, pour certains d'entre eux, en accompagnant les sorties et en participant à l'atelier d'écriture la veille.

Des bilans réguliers de ces actions en réunions institutionnelles ont démontré les effets positifs de ces modes d'action qui favorisent la participation et la créativité des jeunes, développent leur sens critique, multiplient leurs centres d'intérêt et contribuent à rompre leur isolement.

Les préoccupations des jeunes ont donc permis de dégager une question plus globale à savoir celle de la santé, de la sexualité et du bien-être. Cette question est abordée individuellement avec les jeunes, mais il nous a paru pertinent d'enrichir cette approche par des échanges entre pairs et l'apport de « spécialistes ».

## L'INTERVENTION DE LA PSYCHOPEDAGOGUE

Cette année a été marquée par une hausse du nombre de séances (+ 50 séances) malgré une baisse du nombre de jeunes pris en charge. Cela s'explique, notamment, par la préparation de 3 jeunes au concours d'entrée en école d'aide-soignant (voir ci-après).

L'augmentation du nombre de jeunes suivis en AED s'explique par l'évolution globale de l'activité.

Sur les 51 jeunes suivis :

- 30 étaient scolarisés et 21 déscolarisés ou en attente d'une solution alternative.
- 46 étaient domiciliés à Paris et 5 en banlieue.

## LES SOUTIENS INDIVIDUELS

Cette année, une nouvelle demande est apparue ; elle concerne trois jeunes filles majeures qui, toutes, préparaient le concours d'aide-soignante ou d'infirmière.

Leur motivation s'est révélée extrêmement forte et elles sont venues, à partir du deuxième trimestre, chaque jour avec une régularité sans faille et un dynamisme à toute épreuve. Cette expérience illustre une des facettes de notre accompagnement des jeunes majeurs, celle de les accompagner vers un véritable projet professionnel qui leur permettra de trouver leur place dans la société.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS : L'INTERVENTION DU PSYCHOLOGUE

Le psychologue reçoit toutes les familles (parents et adolescents) lors du premier rendez-vous au service avec l'éducateur référent. Il propose toujours à chacun des parents une seconde rencontre, puis poursuit l'accompagnement d'un certain nombre d'entre eux en fonction de la problématique familiale, dans le cadre d'entretiens individuels, avec le couple parental, ou familiaux (avec l'éducateur référent). Il participe à toutes les synthèses (deux matinées par semaine) à certaines séances de supervision et aux synthèses partenariales. Les données 2015 sont assez proches de celles de 2014 (487 entretiens réalisés en 2015 pour 498 en 2014), avec une participation des parents de 71% pour ces deux années.

## POLE ACCUEIL – EVALUATION – ORIENTATION

En 2015, le nombre d'évaluations réalisé a été inférieur à celui de 2014, soit 60 au lieu de 84. Cette diminution s'explique par des mouvements du personnel au sein de l'ASE et le départ de l'éducatrice chargée du pôle Accueil-Évaluation-Orientation en octobre 2015. Comme pratiqué précédemment, les évaluations ont été réparties sur l'ensemble des éducateurs.

Depuis 2013, les mineurs représentent la majorité des demandes d'évaluation.

Cette année, les demandes concernant les filles s'équilibrent avec celles concernant les garçons.

## 2016 – PERSPECTIVES

À la suite de l'évaluation externe déposée en janvier 2015, une deuxième évaluation interne (la première s'est déroulée en 2009) a été menée cette même année.

Au regard de ces évaluations, certaines actions sont déjà mises en œuvre et doivent être poursuivies et complétées :

- Expression et participation des jeunes suivis par le SEA aux actions collectives.

D'autres actions devront être engagées :

- Procédure préventive sur le risque relationnel lié au public accueilli.
- Formalisation de conventions de partenariats.

La priorité pour 2016 sera la réactualisation du projet de service 2011-2016. Outre sa dimension légale, cette démarche favorisera l'appropriation par les nouveaux professionnels recrutés en 2015 et 2016 du cadre, des principes et des modalités d'intervention du service et de l'association.

Ce projet devra accorder une attention particulière aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM et tout particulièrement à la dimension de bientraitance.

Une formation interservices au sein de l'ANRS, sur cette question, est prévue en 2016.

# SERVICE ACCUEIL D'URGENCE 75 SAU75

9, rue Henri Regnault  
31, rue Didot  
75014 PARIS



Dirigé par Alain TUR



## 2015 – FAITS MARQUANTS

Le SAU75 a poursuivi sa mission tout au long de l'année 2015. Tel que le prévoit le projet d'établissement, les services de Didot et Regnault ont répondu aux sollicitations des institutions administratives et judiciaires pour mettre à l'abri, **accueillir**, **évaluer** et **orienter** des adolescents confrontés à des dangers multiples.

Dans l'agenda parisien de 2015, on pourra noter l'élaboration du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et sa présentation aux partenaires. Un premier bilan technique aussi de l'interface Ugo a eu lieu au mois de juin, une dizaine de mois après sa mise en place.

Au chapitre du partenariat, outre les acteurs habituels de la santé, de l'éducation et de la culture, nous pouvons souligner l'évaluation positive des parcours engagés pour des adolescents aux côtés de l'association de prévention de La Villette.

Des changements majeurs ont aussi marqué l'établissement, avec un renouvellement conséquent de l'équipe de Didot.

En termes de réglementation, le SAU75 a vécu sa première évaluation externe en décembre 2014, tout comme le reste de l'association ANRS d'ailleurs. La restitution qui a eu lieu au début février 2015, a fait ressortir les ressources et les contraintes liées à la mise en œuvre du projet d'établissement et surtout la nécessité de sa réactualisation. C'est pourquoi en fin d'année, la seconde évaluation interne a été élaborée avec comme première action la révision du projet d'établissement.

Le service avait amorcé quelques mois plutôt un état des lieux sur les ateliers et les sorties quotidiens qui sont proposés aux jeunes, de façon à instaurer des projections conçues selon des objectifs éducatifs annoncés et évaluables.

S'agissant des accompagnements éducatifs, la mutation du public s'est poursuivie et à la réduction de la présence des Mineurs Isolés Étrangers s'est substitué l'accueil de mineurs aux problématiques complexes ; instabilité comportementale qui a entraîné des placements successifs, fragilité psychique ayant occasionné des suivis spécialisés, des hospitalisations. La conduite de ces groupes aux constitutions aléatoires a été plus incertaine.

Les accueils opérés les années précédentes sur des demandes des autres départements franciliens ont également reculé.

Pour conclure sur les éléments contextuels de 2015, il faut rappeler le climat traumatisant et anxiogène vécu par les 2 services à la suite des attentats du début et de la fin de l'année. Préciser par là même combien il a été compliqué parfois de maintenir conjointement les activités de l'établissement et le respect des consignes de sécurité.

## L'ACTIVITE

Au cours de l'année 2015, 114 adolescents ont été accueillis sur les 2 sites, dont 24 étaient présents au 31 décembre 2014. Si le nombre de jeunes reste sensiblement le même qu'en 2014, l'activité a été déficitaire cette année pour la première fois depuis 8 ans. 198 journées ont en effet manqué au pointage de la fin décembre. Le taux d'occupation de la structure est ainsi passé de 97,85% à 95,05%.

Aux fluctuations des demandes que nous avons connues les années précédentes, d'autres phénomènes sont venus interférer sur la réalisation de l'activité :

- La mise en œuvre de l'interface UGO (septembre 2014) a été plus ou moins bien appréhendée par les travailleurs sociaux des secteurs. Au bilan du déploiement de l'interface au mois de mars 2016, il ressortait que plus d'1/3 des éducateurs de l'ASE n'utilisait pas systématiquement ce mode de recherche de places d'hébergement. Or, le SAU n'a utilisé que ce moyen pour pourvoir ses places vacantes.
- Plus des 2/3 des places ont été attribuées aux secteurs parisiens (68%), avec des temps d'attente plus ou moins importants entre la mise en ligne des offres de places et la réalisation des admissions. Sur les 2 derniers mois de l'année, des places sont restées inoccupées et sans aucune demande pendant plus d'une semaine.
- La Maison d'Accueil de l'Enfance E. Roosevelt a effectué sa première année pleine en 2015 avec 30 places d'adolescents, ce qui a recomposé l'équilibre des accueils d'urgence à Paris. Les Mineurs Isolés Étrangers qui auparavant étaient accueillis à hauteur de 40% de l'effectif du SAU sont aujourd'hui orientés vers d'autres structures.
- Les familles relais ont été moins efficaces ; nous avons cessé la collaboration avec l'une d'elle, une autre a sollicité des périodes de vacances importantes.

Cependant, les mesures d'étayage que nous pouvions mobiliser l'année passée n'ont pas été au rendez-vous. Il y a eu effectivement des sollicitations en provenance des autres départements franciliens, mais il n'y a eu aucun moment de fortes demandes capables d'amenuiser le déficit de journées.

La durée moyenne des séjours a été un peu plus forte que l'an passé avec 92 jours. Une donnée qui mérite bien sûr d'être détaillée : 59% des jeunes ont été accueillis entre 2 et 3 mois, 11% entre 3 et 4 mois, 25% de 4 à 6 mois, 5% 6 mois et plus.

La statistique concernant les accompagnements des jeunes montre une diminution des prises en charges qui vont à leur terme, soit 53% contre 65% l'année passée encore.

Le mode d'hébergement a été distribué principalement entre l'internat et les familles relais, les places à l'hôtel n'ayant été utilisées qu'à hauteur de 1%, soient 108 journées.

## LA DUREE DES SEJOURS, LES ORIENTATIONS ET FINS DE PRISES EN CHARGE

Un peu plus longue en moyenne (92 jours), la durée de séjour a été moins marquée par les périodes courtes ; 40% pour 46% lors du dernier exercice. Les motifs suggérés par cette temporalité renvoient aux mêmes constats que précédemment : placement en décalage avec le cheminement du jeune (fugues, passages à l'acte violents), non adhésion aux modalités de la prise en charge (trouble du comportement, fragilité psychique, cadre du service appréhendé comme trop contraignant), orientation du jeune déjà décidée avant l'arrivée au service ou ayant abouti rapidement après l'admission.

Rappelons qu'aucune admission ne s'est réalisée dans le cadre du protocole d'urgence. Les demandes effectuées par la Maison d'Accueil de l'Enfance ne correspondaient pas aux caractéristiques des places disponibles au SAU (genre, type d'hébergement).

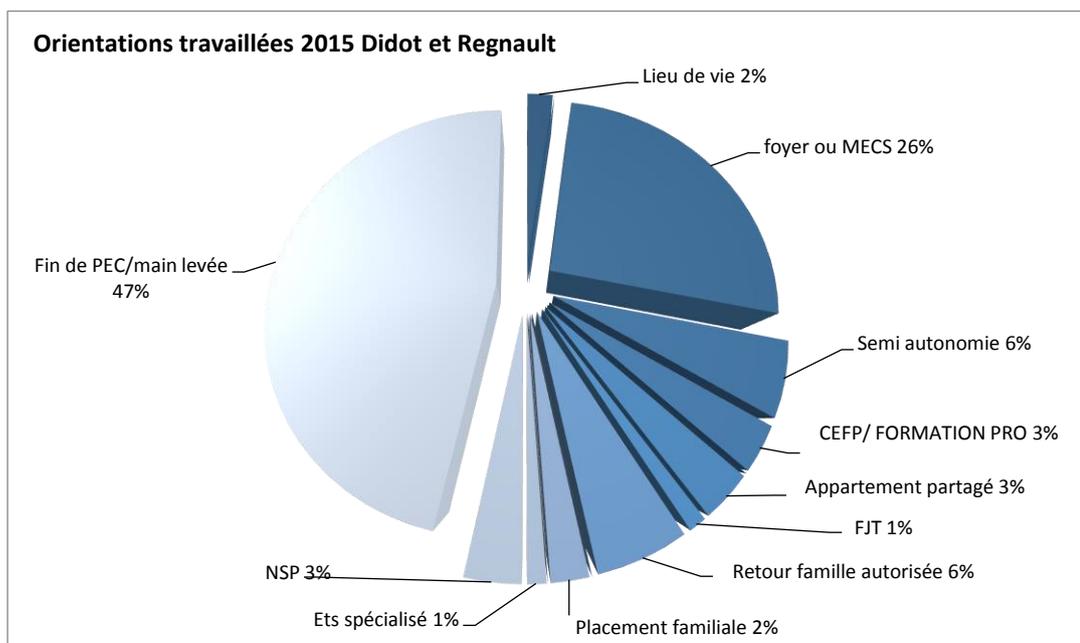
Si 70% des accueils se sont déroulés entre 2 et 4 mois, il faut noter l'accroissement considérable des jeunes restés de 4 à 6 mois et plus, soit 30%. L'explication tient aux accueils d'adolescents de plus de 17 ans en panne de projet et ceux qui par leur problématique nécessitaient une orientation spécialisée, plus longue à mettre en place.

Pour les orientations, les éléments sont différents de l'an passé ; 26% des mineurs ont été admis en foyers éducatifs, seulement 3% vers les centres de formations professionnelles contre 16% en 2014. 6% vers des structures de semi autonomie, 3% vers des appartements partagés, 2% vers des FJT, 2% vers des lieux de vie.

Ces nouvelles modifications montrent surtout un accroissement des jeunes âgés de 17 ans qui sont passés de 26 à 39% des accueils. Concernant leurs orientations, délicates du point de vue de l'âge et de l'obtention d'un contrat de jeune majeur, les recherches ont abouti à des réponses plus diversifiées (Foyer Jeunes Travailleurs, appartements partagés, lieux de vie).

Les 15 et 16 ans, présents dans la structure à hauteur de 47%, ont trouvé eux aussi des fortunes différentes avec une réduction des admissions vers les foyers éducatifs. Là aussi le repli vers des solutions plus souples ont pu se concrétiser (appartements partagés, lieux de vie, placement familial, retour en famille).

Néanmoins, le nombre de situations qui ne sont pas parvenues au bout du parcours a grimpé à plus d'1/3 de l'ensemble des jeunes accueillis. Les mises à pieds, fugues, exclusions et refus du placement par les jeunes caractérisent le taux le plus fort des fins de prises en charge. Ces décisions font à chaque fois l'objet de réflexions, guidées par la volonté de maintenir la sécurité sur les collectifs.



## ORIGINE ET TYPE DE MESURES

La provenance territoriale des mineurs est sensiblement la même qu'en 2014 avec 68% des effectifs confiés par le Département de Paris. Cette donnée est à pondérer car elle prend en compte aussi les 24 mineurs présents au 1<sup>er</sup> janvier et accueillis en 2014. En donnée corrigée le taux d'accueil de parisiens sur 2015 est de 81%, soit près de 20% des places qui ont été attribuées aux autres collectivités franciliennes quand les places étaient vacantes et qu'aucune demande ne parvenait des secteurs du 75.

L'accueil des Mineurs Isolés Étrangers a encore diminué cette dernière année, soit 19% de l'effectif total. Les admissions ont été réalisées sur des demandes des départements du 92 et du 94, quelques cas ont été confiés par le SEMNA de Paris. Rappelons qu'il existe pour cette population des structures dédiées qui ont été ouvertes après appels à projets en 2014 et 2015.

A l'examen des types de mesures, il apparaît que les Ordonnance de Placement Provisoire ASE ont été encore majoritaires (72). Mais les OPP parquet se sont accrues (9), ainsi que les accueils provisoires (5).

## LA SCOLARITE

L'absence de scolarité à l'arrivée au SAU a concerné 40% des jeunes accueillis en 2015. Une fois de plus on constate que la difficulté de suivre un parcours classique d'apprentissage est une dominante observée chez les adolescents pris dans un cheminement incertain (ruptures, désocialisation, fragilité psychique) qui a conduit à l'altération des capacités d'acquisition. Les leviers mobilisés pour soutenir l'action éducative (ateliers et sorties au quotidien, stages, bilan CIO, bilan psycho-cognitif, parcours artistique et culturel) ont permis de mettre en œuvre des solutions pour 25% des jeunes (réorientation 9%, filière générale 4 %, classe accueil MIE 12%), 15% sont restés en situation non aboutie à la fin de leur parcours dans le service.

## L'ACTION SOCIO-CULTURELLE

Pour rappel, le programme des activités socio-culturelles vise le soutien et l'étayage de l'action éducative. Le postulat étant de promouvoir pour les adolescents des évaluations de leurs capacités à partir de médiations issues des champs culturel, sportif, mais aussi de la formation ou du monde professionnel.

Afin de redéfinir pour les éducateurs du SAU75 une temporalité plus adaptée dans l'élaboration et l'évaluation des ateliers et des sorties proposés au quotidien, un bilan des projets en cours et une démarche plus structurée ont été travaillés avec l'ensemble des équipes tout au long de l'année 2015.

Au titre de cette dernière année, les partenariats habituels ont été reconduits (la Villette, Mission vivre ensemble).

Le bilan établi en juin 2015 avec l'Association de Prévention Spécialisée Vilette fait ressortir la réussite des accompagnements individualisés pour les jeunes qui n'avaient aucun projet, scolaire ou professionnel. Il est question d'étendre l'expérimentation de ces actions à des groupes. Une convention cadre de partenariat entre le SAU75 et l'APSV a été signée cette année.

## LES SUIVIS PSYCHOLOGIQUES

Rappel : la rencontre avec le psychologue du service est proposée à l'admission de tous les adolescents. Cet entretien a pour but d'instaurer pour le jeune un dialogue favorable à la compréhension de sa situation. Au-delà de ce temps initial, les 2 professionnelles mettent en place à la demande des suivis psychologiques, soutiennent aussi les moments de crise en appui de l'action éducative et organisent le cas échéant les hospitalisations. Elles représentent l'interface entre le SAU et les services extérieurs de soins psychologiques et psychiatriques.

Au cours de l'année 2015, 25% des jeunes accueillis avait bénéficié de suivis psychologiques durant leur enfance, 25% d'entre eux avaient connu une hospitalisation peu avant leur placement (raisons : crise d'angoisse, consommation de cannabis, faits de maltraitance ou viol). 25% des adolescents ont bénéficié d'entretiens de soutien au service, 35% d'entre eux ont été orientés vers des lieux de soins (Sainte Anne, Paradoxe, Centre Minkowska).

Cette année encore, au regard de la fragilité des jeunes accueillis, le partenariat et le travail en réseau s'est intensifié avec les lieux de soins et aussi les psychologues de l'ASE afin que les prises en charges « psy » s'inscrivent dans la continuité.

En résumé, l'année 2015 s'est terminée par une baisse de l'activité du SAU75. Les données chiffrées permettent d'observer qu'au-delà de la réduction du nombre de journées, l'aboutissement des orientations des jeunes accueillis a subi également un repli. Cette baisse qui signifie concrètement que les problématiques du public accueilli entravent parfois un parcours complet au service et suscitent aussi de plus grandes difficultés dans la recherche de solutions de sorties.

Comme annoncé lors du précédent rapport, les équipes du SAU75 ont abordé simultanément au dernier trimestre de 2015, 2 phases qui règlementent l'action de la structure : l'évaluation interne 2015-2020 et son premier axe figuré par la réactualisation du projet d'établissement. Ces travaux permettront de réajuster les paramètres de la mission en fonction de la spécificité des usagers et de la sécurité des personnels qui les accompagnent.

## 2016 – PERSPECTIVES

### AVEC L'ENVIRONNEMENT

- Poursuivre la fluidité des relations partenariales avec l'ASE.
- Communiquer sur les missions du SAU75.
- Rencontrer périodiquement tous les secteurs de l'ASE.
- Rechercher de nouveaux partenariats pour les activités et les orientations des jeunes souffrant de troubles psychiques.

### POUR LE SAU75

- Réaliser de nouveau l'activité prévisionnelle.
- Terminer la réécriture du projet d'établissement.
- Débuter le second axe de l'évaluation interne : amélioration de la personnalisation de la prise en charge des usagers.
- Travailler à la stabilisation de l'équipe de Didot.
- Amorcer la réhabilitation en peinture des murs intérieurs des sites de Didot et Regnault.